



Le centre d'études de l'Épargne,  
de la retraite et de la prévoyance

## LE MENSUEL DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

ÉPARGNE | RETRAITE | PRÉVOYANCE

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite  
et de la Prévoyance  
14/16, boulevard Maiesherbes • 75008 PARIS  
Tél. : 01 76 60 85 39 • 01 76 60 86 05  
[contact@cercledelepargne.fr](mailto:contact@cercledelepargne.fr)  
[www.cercledelepargne.com](http://www.cercledelepargne.com)



En partenariat avec **AG2R LA MONDIALE**  
et l'association d'assurés **AMPHITÉA**

## SOMMAIRE

<b>L'ÉDITO DU PRÉSIDENT</b>	<b>03</b>
L'épargne face aux sirènes de la démagogie	03
<b>3 QUESTIONS À...</b>	<b>05</b>
Philippe Crevel, Directeur du Cercle de l'Épargne	05
<b>LE COIN DE L'ÉPARGNE</b>	<b>08</b>
Comment rendre utile l'épargne « covid » ?	08
La cagnotte covid-19 toujours au cœur des débats	10
<b>LE COIN DE LA RETRAITE</b>	<b>19</b>
Retraites française et américaine : ressemblances et dissemblance	19
<b>LE COIN DE L'HISTOIRE</b>	<b>23</b>
Napoléon et la dette publique	23
<b>LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE</b>	<b>25</b>
Moins de 35 ans, plus de 65 ans : la guerre des générations n'aura pas lieu	25
<b>LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE</b>	<b>39</b>
Tableau de bord des produits d'épargne	40
Tableau de bord des marchés financiers	41
Tableau de bord du crédit et des taux d'intérêt	42
Tableau de bord retraite	43

# L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



## L'ÉPARGNE FACE AUX SIRÈNES DE LA DÉMAGOGIE

Depuis un an, l'épidémie nous impose son rythme. Entre sac et ressac, nous nous adaptons. Les entreprises ont appris à évoluer en mode dégradé. Après avoir connu entre mars et mai, un arrêt sur image quasi-total, les économies occidentales essaient d'appivoiser, avec plus ou moins de succès, le virus. Cette épreuve est une première pour les Français dont peu ont connu la Seconde Guerre mondiale ou même la guerre d'Algérie. La limitation des déplacements, les mesures sanitaires remettent en cause en profondeur la société des loisirs qui était devenue notre quotidien. La liberté d'aller et venir, partir en vacances, aller au restaurant, au bar ou au spectacle étaient des éléments fondamentaux de nos modes de vie au point de passer inaperçus. Dans une société dominée par l'émotion, un tel choc occasionne des réactions parfois violentes. Celles-ci sont alimentées par nos ignorances face à la Covid-19. Dans un État centralisé comme la France, où le chef est censé être omniscient, les tergiversations, les changements de cap, les ordres et les contre-ordres sont considérés comme des aveux de faiblesse voire des fautes lourdes. La crise a accentué la défiance envers les élites qui sont

accusées de ne pas avoir protégé la population, de ne pas avoir une solution miracle prête à l'emploi. Les réseaux sociaux avec leur caractère binaire ont accentué cet état d'esprit qui est un trait de caractère de la France. La dictature des opinions est devenue la règle avec comme principe que celles-ci ne durent que le temps de leur expression. Les informations, souvent fausses, chassent les précédentes à un rythme effréné. Tout et rien sont affaires d'État. À chaque jour sa polémique sur laquelle les élus doivent se prononcer faute de quoi ils sont accusés de manquer d'empathie, de réactivité. La vérité est nulle part et partout. Le relativisme côtoie la défiance. Les gouvernements doivent jongler en permanence avec le bruit de fond des réseaux sociaux. Avant, les conversations de comptoir avaient l'avantage de ne pas sortir du café. Aujourd'hui, la moindre opinion, surtout si elle est iconoclaste, peut connaître un succès national voire planétaire. L'épargne n'échappe pas à la guerre des opinions. La fameuse cassette « Covid » attise les convoitises. Elle alimente les phantasmes. Soit-disant alimentée par les ménages les plus aisés, elle apparaît aux yeux d'un nombre croissant de Français comme



illégitime. Dans une époque où les élites, les riches sont des suspects, l'idée de la taxation de l'épargne s'impose comme une évidence. L'argument en vertu duquel cette épargne est à l'origine un revenu qui a déjà fait l'objet d'une taxation ne porte pas. Il n'est pas soutenable car certainement un peu trop rationnel. Dans le passé, les pouvoirs publics incitaient les citoyens à mettre de l'argent de côté par précaution ou en vue d'un achat important à réaliser. L'épargnant était loué. La bonne gestion du budget familial passait par cette épargne aujourd'hui dénigrée. Pour autant, nous avons un réel besoin d'épargne pour nos entreprises, qui

faute de fonds propres, s'endettent. Nous avons besoin d'épargne pour financer la transition énergétique et les retraites. Si demain, face aux sirènes de la démagogie médiatique, le Gouvernement acceptait un durcissement des prélèvements sur l'épargne, il est certain que la défiance gagnerait encore quelques quartiers. Les épargnants pourraient être tentés d'opter pour le cash ou pour l'étranger. Dans tous les cas, la France, son économie en sortiront affaiblies.

**Jean-Pierre Thomas**

# 3 QUESTIONS À...

PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

## QUE FAIRE DE L'ÉPARGNE COVID, DE SON ÉVENTUELLE TAXATION À SA RÉORIENTATION ?

**L'épargne est en France un sujet de passion. Les inégalités patrimoniales tout comme l'épargne « Covid » sont de plus en plus montrées du doigt. Comment expliquez-vous qu'en France, l'épargne soit toujours une source de polémiques ?**

Les Français figurent, avec les Allemands, parmi les meilleurs épargnants des pays dits avancés. Cette appétence en faveur de l'épargne est ancienne. Elle a résisté aux outrages des temps, aux révolutions, aux banqueroutes et à l'inflation. Par crainte de l'avenir, par habitude, pour doter leurs enfants, les Français mettent de l'argent de côté. La large diffusion du Livret A – plus de huit Français sur dix en disposent un – est le symbole de cette propension à épargner qui transcende les générations et les catégories sociales. Durant des décennies, cette épargne a plutôt été perçue comme une aubaine. L'épargne permet le financement de l'économie, que ce soit à travers les crédits dont elle est la base ou à travers les placements en fonds propres. L'épargne est dénigrée, car elle est assimilée à l'enrichissement sans travail même si elle est enfantée par ce dernier. Elle serait l'apanage des riches qui en ne consommant pas

ne favoriseraient pas l'emploi. Dans notre pays, l'épargne renvoie aux rentiers du XIX<sup>e</sup> siècle qui ont pourtant disparu depuis bien longtemps. Plus de deux Français sur trois épargnent. En 2020, la collecte nette du Livret d'Épargne Populaire comme du Livret Jeune est redevenue positive, mettant un terme à dix ans de décollecte. Les jeunes épargnent de manière subie notamment en raison de la fermeture des bars et des différents lieux de loisirs. Nombre d'entre eux, surtout durant le premier confinement, ont rejoint le domicile familial, réduisant d'autant leurs dépenses. Les ménages les plus modestes épargnent évidemment par crainte du chômage ou d'une baisse de revenus. La vision d'un monde scindé en deux, les épargnants d'un côté, minoritaires et riches, faisant face à la grande majorité de la population dans le besoin est manichéenne et est avant tout un cliché très éloigné de la réalité.

**La réorientation de l'épargne est dans notre pays est une histoire sans fin. Pensez-vous que les pouvoirs publics doivent et peuvent influencer sur le comportement des épargnants ?**

Les entreprises se financent à 66 % en France par le crédit, les rendant



dépendantes des taux et de la conjoncture. Ces dernières années, elles ont profité de la baisse des taux d'intérêt pour s'endetter à faibles coûts. Cet effet d'aubaine n'est pas, à terme, sans conséquence. En cas de contraction de l'activité comme actuellement avec la crise sanitaire, les remboursements pèsent sur les résultats. Avec les mesures prises par le Gouvernement, cette contrainte est pour le moment faible ou plutôt reportée dans le temps. Les entreprises ont largement souscrit aux prêts garantis par l'État afin d'améliorer leur trésorerie. Elles devront les rembourser un jour ou l'autre ce qui constituera, le jour venu, une charge. Un financement par le marché est jugé plus efficient en particulier pour réaliser des investissements et des dépenses de recherche. Le succès des entreprises aux États-Unis est souvent associé à la vigueur du capital-risque et à la profondeur du marché « actions ».

Depuis une quarantaine d'années, les gouvernements ont souhaité réorienter l'épargne des ménages. Des Sicav Monory en 1978 à la loi PACTE de 2019 en passant par le Plan d'Épargne en Actions, les contrats d'assurance vie DSK et NSK et les fonds « eurocroissance », la liste des initiatives en la matière est longue et plus ou moins couronnée de succès. Parmi les succès, il convient de revenir sur l'initiative qu'avait prise René Monory Ministre de l'Économie au sein du gouvernement de Raymond Barre entre 1978 et 1981, en créant une nouvelle catégorie de SICAV ouvrant droit à une déduction fiscale. En deux ans, plus de huit cent mille personnes avaient acquis des parts de ces Sicav. Il faut également citer le Plan d'Épargne en Actions créé en 1992 qui a compté plus de 7 millions de titulaires

avant de connaître un déclin jusqu'en 2019. Depuis deux ans, ce produit a renoué avec la croissance. Les contrats DSK ou NSK ainsi que les contrats génération vie qui sont des contrats d'assurance vie dont une partie des cotisations est affectée sur des supports actions déterminés n'ont, en revanche, pas rencontré le succès escompté. Il en est de même, du moins pour le moment, pour les fonds « eurocroissance ». La loi PACTE avec la création du Plan d'Épargne Retraite et qui comporte également plusieurs dispositions en faveur de l'épargne salariale est la dernière initiative en faveur de l'épargne longue. Malgré un contexte compliqué, le nouveau produit d'épargne retraite qui se substitue à la kyrielle de produits créés au fil de l'eau semble trouver son public. Ce produit correspond aux besoins et aux attentes des ménages qui souhaitent préparer leur future retraite. La France pâtit de l'absence de fonds de pension qui jouent chez nos partenaires un rôle important dans le financement des entreprises. Le Plan d'Épargne Retraite peut corriger cette faiblesse si son essor se poursuit. La crise sanitaire si elle est marquée par une forte progression de l'épargne de précaution a néanmoins révélé un changement de comportement de certains épargnants. Ainsi, au cœur de la crise, en pleine première vague, plus de 150 000 nouveaux actionnaires ont profité de la baisse des cours pour acquérir des actions. Sur l'ensemble de l'année, l'Autorité des Marchés Financiers a décompté plus de 400 000 nouveaux actionnaires. Les jeunes générations semblent plus enclines à prendre des risques en matière d'épargne. N'ayant connu que la baisse des taux, elles sont conscientes que le rendement ne peut pas se trouver au sein des produits d'épargne réglementée.



## **Avec la crise sanitaire, le taux d'épargne a atteint des sommets en France, qu'en sera-t-il, à votre avis, en 2021 ?**

Le taux d'épargne des ménages a, selon la Banque de France, dépassé 18 % l'année dernière en raison de la forte baisse des dépenses de consommation. Cette épargne subie s'est muée, au fil de l'année, en épargne de précaution. Si après les deux confinements, les dépenses de consommation en biens ont très vite rebondi, celles liées aux services sont restées en retrait en raison des restrictions imposées par les pouvoirs publics. Les ménages, dans un contexte qui est, depuis un an, anxieux, n'ont pas touché à leur épargne « Covid ». Une petite décollecte sur le Livret A a été simplement constatée en décembre. Comme l'enquête du Cercle de l'Épargne / Amphitéa / AG2R LA MONDIALE l'a révélé au mois de novembre dernier, les ménages souhaitent conserver un fort volant d'épargne de précaution tant que la situation sanitaire et économique ne s'est pas normalisée. La cagnotte « Covid » ne se dégonflera pas avant

le second semestre et la montée en puissance de la vaccination. Compte tenu du maintien des mesures restrictives, couvre-feu, confinements locaux, les dépenses des ménages resteront contraintes dans les prochains mois. Il en résultera un fort taux d'épargne. La collecte du Livret A du mois de janvier, plus de 6 milliards d'euros, en est une des illustrations. Après de longs mois de privation, il n'est pas impossible qu'une petite euphorie gagne la population quand les mesures sanitaires seront levées. Il y aura alors la volonté de se faire plaisir en piochant un peu dans la cagnotte. Pour cela, il faut évidemment au préalable que l'épidémie soit endiguée et que la situation de l'économie ne se dégrade pas trop fortement.

# LE COIN DE L'ÉPARGNE

## COMMENT RENDRE UTILE L'ÉPARGNE « COVID » ?

Que ce soit aux États-Unis ou en Europe, le taux d'épargne bat des records. En Europe, le chômage partiel et les aides octroyées à certains secteurs ont permis de garantir les revenus, les baisses étant relativement faibles, entre 0 et 5 % selon les États membres de la zone euro. Aux États-Unis, l'emploi n'a pas été protégé entraînant de fortes fluctuations du taux de chômage. L'État fédéral a néanmoins décidé des mesures de soutien aux ménages qui ont également abouti à stabiliser les revenus. Le maintien de mesures sanitaires coercitives réduit les dépenses de consommation, de 4 à 12 % selon les États, et augmente donc par ricochet l'épargne.

En Espagne et en Italie, les ménages, dans leur ensemble, ont vu leur revenu disponible (après transferts et impôts directs) se contracter de l'ordre de 5 points, les pouvoirs publics ayant compensé la moitié de la perte des revenus primaires. En France, au Royaume-Uni et en Allemagne, pour le moment, la crise n'a pas eu d'effet négatif sur le niveau des revenus après redistribution. Les Américains enregistrent même une augmentation de leurs revenus nets.

Selon une étude de l'OFCE, sur les trois premiers trimestres de 2020, au sein des

quatre plus grandes économies de la zone euro, l'épargne supplémentaire accumulée a atteint près de 240 milliards d'euros. En Allemagne, l'épargne excédentaire cumulée pendant la période serait de 89 milliards d'euros, soit 6 points de revenu disponible brut (RDB). Elle serait de 66 milliards d'euros en France, également 6 points de RDB, de 35 milliards d'euros en Espagne et 48 milliards d'euros en Italie (respectivement 6 et 8 points de RDB). En dehors de la zone euro, au Royaume-Uni, l'épargne accumulée s'élève à 122 milliards de livres (11 points de RDB) et aux États-Unis la hausse s'établit à 1 377 milliards de dollars (12 points de RDB).

Pour les Keynésiens, cette épargne Covid aggraverait un des déséquilibres majeurs que l'économie mondiale connaissait avant le déclenchement de la pandémie. Ils estiment que l'épargne des agents privés est trop abondante au regard du niveau de l'investissement productif. Les ménages cherchent essentiellement des placements à faible risque, ce qui alimente la baisse des taux. Le rééquilibrage peut passer par une augmentation de la consommation ou par celle de l'investissement. Pour une relance de la consommation, certains





évoquent une taxation de l'épargne détenue par les contribuables les plus aisés. Cette taxation ne serait pas facile à appliquer. Il faudrait déterminer un niveau de revenus qui serait par nature arbitraire. Des contribuables pourraient affirmer être des victimes de la crise sanitaire, tels que les indépendants travaillant dans les secteurs sinistrés par exemple. Cette taxe concernerait-elle toute l'épargne, le Livret A, les actions, les comptes courants... ? Si tous les produits sont touchés, les ménages ne seraient pas incités à réorienter leur épargne vers des placements à risques. Pour un gouvernement, il ne sera pas facile d'assujettir le Livret A ou les comptes courants à une taxe, surtout à un an de l'élection présidentielle. L'instauration de seuils fiscaux pour déterminer les contribuables concernés et ceux qui ne le seraient pas, générera une complexité kafkaïenne. Les ménages taxés pourraient être incités à retirer en numéraire leur épargne actuellement en banque sans pour autant consommer davantage. Ils pourraient même accroître leur effort d'épargne pour compenser le manque à gagner provoqué par l'augmentation des prélèvements.

Pour éviter une baisse durable de la consommation qui entraînerait un sous-emploi chronique, un ciblage sur les revenus les plus modestes est préconisé par un certain nombre d'économistes. En raison de leur forte propension à consommer, ces ménages jouent un rôle clef dans le redémarrage de l'économie. Dans le cadre de ce scénario, le maintien des aides voire la mise en place d'un revenu universel sont souhaités.

L'autre piste est de jouer sur l'offre en incitant à sa modernisation et à la réalisation d'infrastructures porteuses de croissance pour les prochaines

années. L'accent devrait être mis sur l'investissement, la recherche et la formation. À cette fin, une transformation de l'épargne courte, liquide et placée sans risque en une épargne de long terme pourrait être conduite par les États et les établissements financiers. Ces dernières années, les investissements publics mais aussi privés étaient en retrait par rapport aux décennies 1980/2000. Les équipements publics que ce soit en Europe ou aux États-Unis présentaient des degrés d'obsolescence élevés comme l'a prouvé l'effondrement du pont de Gênes. En France, le réseau ferroviaire hors TGV est également hors d'âge. Un récent rapport de l'Autorité de Sûreté Nucléaire a, en France, souligné que la remise à niveau des centrales nucléaires nécessitait des investissements importants. La transition énergétique exige également la réalisation de nombreux équipements. Le déséquilibre entre épargne et investissement n'est qu'apparent. Au contraire, les besoins en épargne n'ont jamais été aussi importants.

La forte épargne des ménages est un gage de sécurité au moment où l'endettement explose. La notation d'un pays dépend de l'importance de son épargne. En période de crise, une moindre exposition aux dettes est un atout indéniable, en particulier pour le système financier. Avec la hausse de l'épargne, le taux d'endettement net des ménages a plutôt reculé au sein de l'OCDE et en particulier en France malgré le dynamisme des crédits à l'habitat. L'amélioration de la solvabilité des ménages est un point positif pour les banques dans une période où elles pourraient avoir à faire face à une augmentation des créances douteuses en cas de multiplication de faillites d'entreprises.

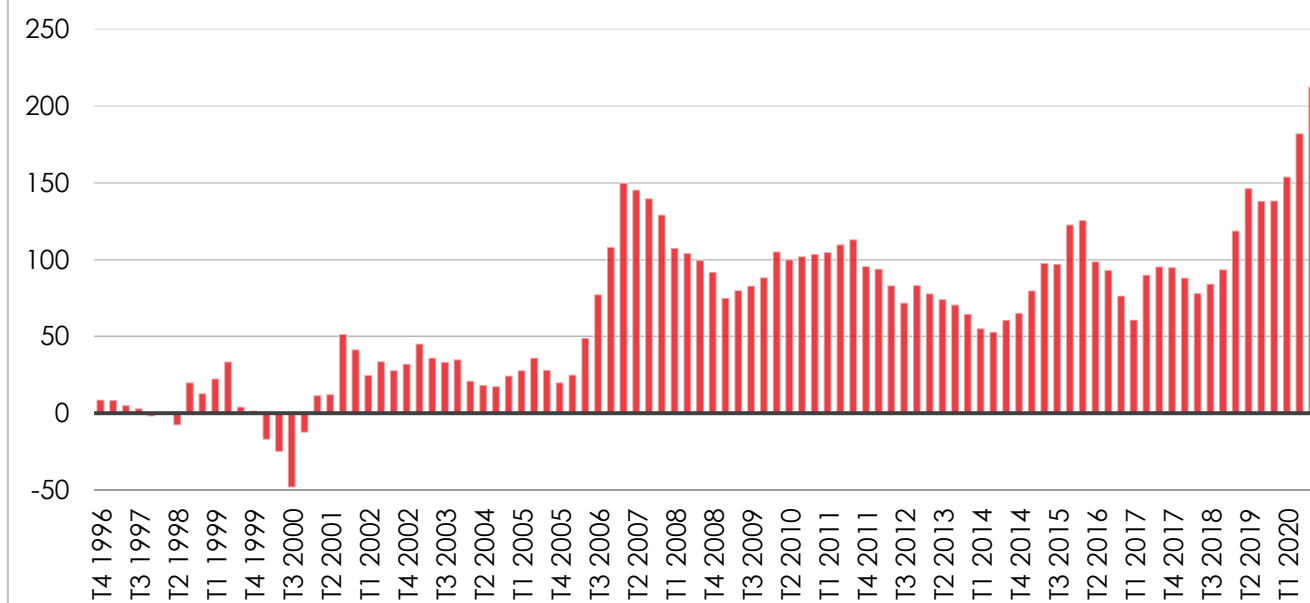


## LA CAGNOTTE COVID-19 TOUJOURS AU CŒUR DES DÉBATS

En 2020, les ménages français auront épargné financièrement autour de 220 milliards d'euros, contre 138 milliards d'euros en 2019. Le taux d'épargne de l'ensemble de l'année 2020 a atteint 21,3 % du revenu disponible brut contre 14,4 % en 2019. Le taux d'épargne financière est passé en un an de 4,64 à 12,13 % du revenu disponible brut. Cette augmentation de l'effort d'épargne est générale au sein des pays occidentaux. Le taux d'épargne a atteint, au troisième trimestre 2020, 22,22 % du revenu disponible brut en Allemagne, contre 18,42 % à la fin de l'année 2019. Aux États-Unis, les chiffres respectifs sont 18,41 % et 11,18 %.

En France, le flux d'épargne financière a atteint un montant record. Entre 2007 et 2009, lors de la crise des subprimes, une forte hausse avait également été constatée. Le flux d'épargne financière était alors passé d'une vingtaine de milliards d'euros à 150 milliards d'euros. Avant même la crise sanitaire, l'épargne était en hausse. La succession de crises et le vieillissement de la population conduisent les ménages à mettre de l'argent de côté de manière plus importante que dans le passé.

Flux d'épargne financière en milliards d'euros sur un an



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

L'augmentation des flux d'épargne depuis le début de la crise sanitaire relance le débat sur leur éventuelle taxation. Les objectifs poursuivis par les avocats de ce relèvement des prélèvements seraient de favoriser la

consommation et de faire contribuer les contribuables les plus aisés compte tenu du fait que ce sont ces derniers qui épargnent le plus. Une majoration des taxes sur l'épargne pourrait conduire les ménages à sortir leur

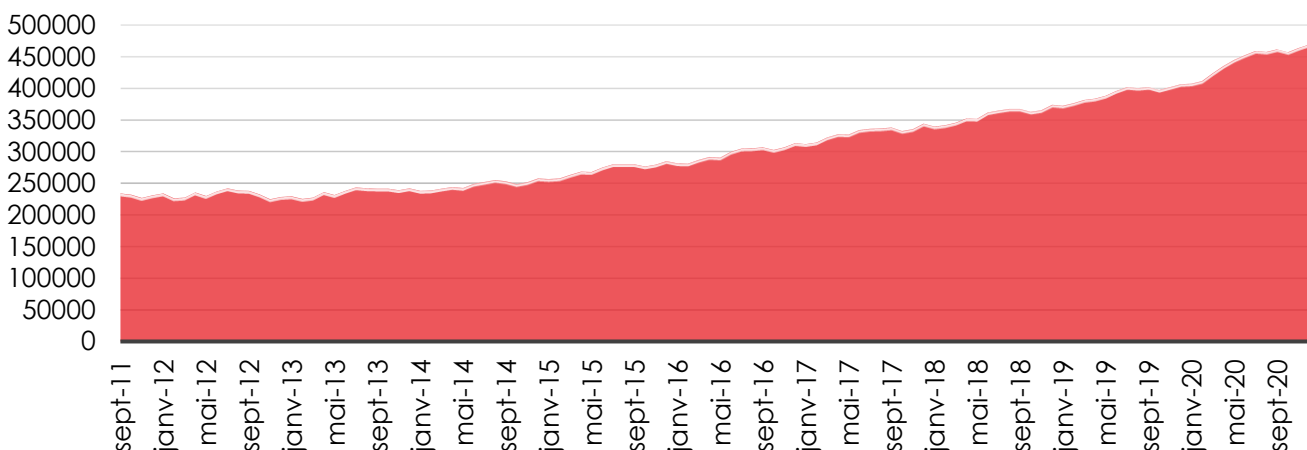


argent sous forme de billets. Dans le passé, une telle mesure a d'ores et déjà révélé ses effets contre-productifs. Pour compenser la perte de rendement de leurs produits financiers du fait de la hausse de la taxation, les ménages augmentent leur effort d'épargne. Au-delà de la question fiscale, la question de la réorientation de l'épargne des ménages se pose bien évidemment. Celle-ci est de longue date investie sur des produits de taux qui représente 66% du patrimoine financier des ménages (3629 milliards d'euros sur 5 493 milliards d'euros à la fin du troisième trimestre 2020). Les dépôts bancaires rémunérés représentent 1 091 milliards d'euros et les fonds euros de l'assurance vie 1 718 milliards d'euros quand les actions cotées et les unités des produits d'assurance vie et épargne retraite s'élèvent à 666 milliards d'euros. Un rééquilibrage en faveur des produits de fonds propres est jugé nécessaire tant pour améliorer le rendement de l'épargne des ménages que pour faciliter le financement des entreprises.

## LES DÉPÔTS À VUE ET LE NUMÉRAIRE PLÉBISCITÉS

En 2020, l'encours des dépôts à vue des ménages a progressé de 62,75 milliards d'euros, contre 32,4 milliards d'euros en 2019. De décembre 2010 à décembre 2020, l'encours des dépôts à vie est passé de 228 à 462 milliards d'euros. Les Français laissent, depuis une dizaine d'années, de plus en plus d'argent sur leurs comptes courants. Cette tendance s'explique par la succession rapide des crises (éclatement de la bulle Internet, crise des subprimes, crise des dettes publiques, crise Covid) et par la baisse des taux d'intérêt qui pèse sur le rendement des produits de taux (livrets d'épargne réglementée, livrets bancaires, etc.). Par ailleurs, avec la fermeture des agences bancaires et d'assurances, lors du premier confinement, de nombreux ménages ont laissé leur argent sur leurs comptes courants faute de pouvoir réaliser des arbitrages. Avec la réouverture des établissements financiers et le recours croissant aux rendez-vous en ligne, ce phénomène s'est estompé au cours du second semestre.

**Encours des dépôts à vue des particuliers  
en millions d'euros**



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

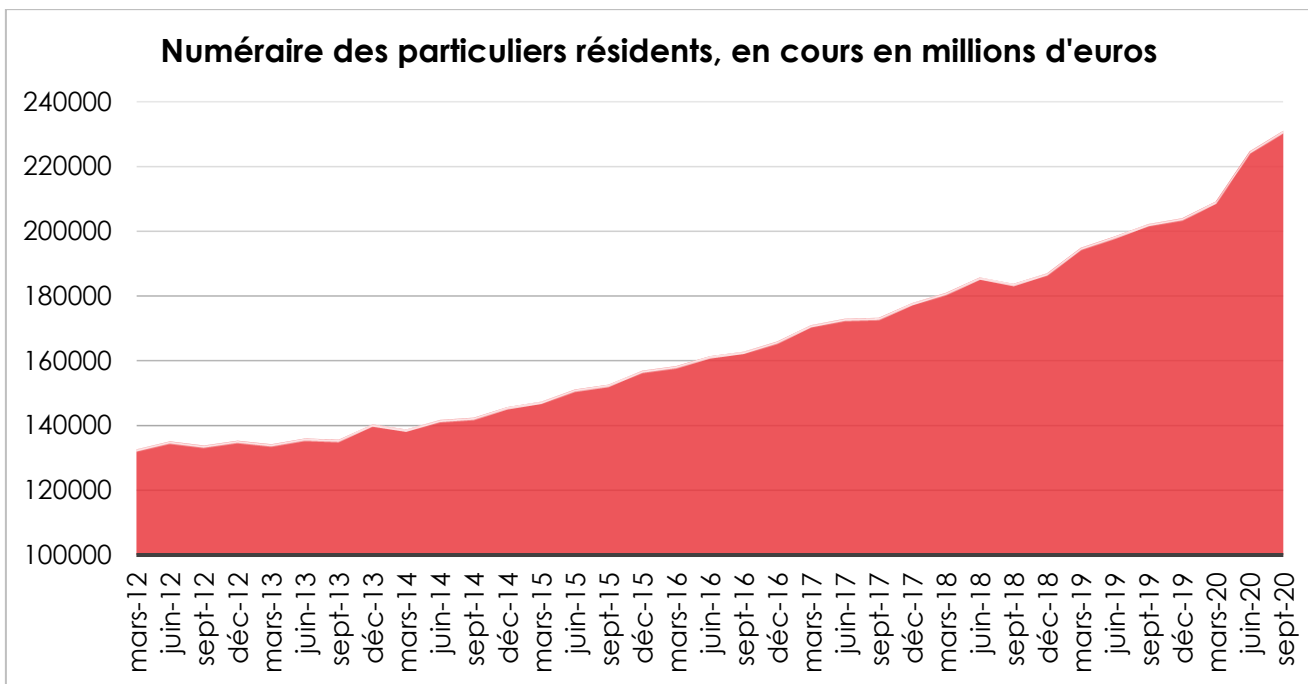


## L'AUGMENTATION DU NUMÉRAIRE, DÉFIANCE OU ÉVOLUTION DES MODES DE PAIEMENT

Depuis le début de l'année 2020, les ménages conservent plus de numéraires (billets et pièces) qu'auparavant, or ils utilisent moins ces derniers pour s'acquitter de leurs achats en raison du recours croissant au paiement sans contact.

Du mois de janvier au mois de septembre 2021, le numéraire détenu par les ménages a augmenté de 27 milliards d'euros. L'encours est, en effet, passé de 204 à 231 milliards d'euros (source Banque de France).

Au mois de mars 2012, cet encours atteignait 132 milliards d'euros. Les Français n'auraient pas modifié le montant de leurs retraits malgré la croissance du sans-contact, par habitude ou par précaution. Les ménages conservent plus de billets à domicile par précaution. Il est possible, mais cela est difficile à évaluer, qu'une partie de cet argent liquide soit affectée à l'économie informelle. Les emplois à domicile, les petits travaux dans les logements, les achats de produits d'occasion sont souvent réglés avec du numéraire.



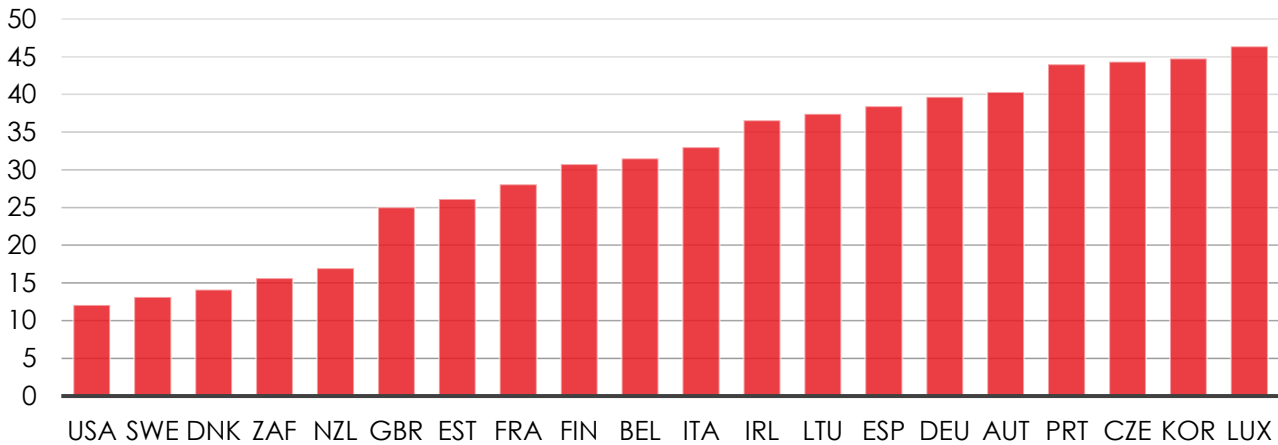
Cercle de l'Épargne – données Banque de France

Pour les dépôts à vue et le numéraire, la France est loin derrière des pays comme le Luxembourg, la Corée ou l'Allemagne. En France, l'un et l'autre

représentent 28 % du patrimoine financier des ménages, contre 46 % au Luxembourg et 39,7 % en Allemagne.



### Dépôts à vue et numéraires en % du patrimoine financier des ménages



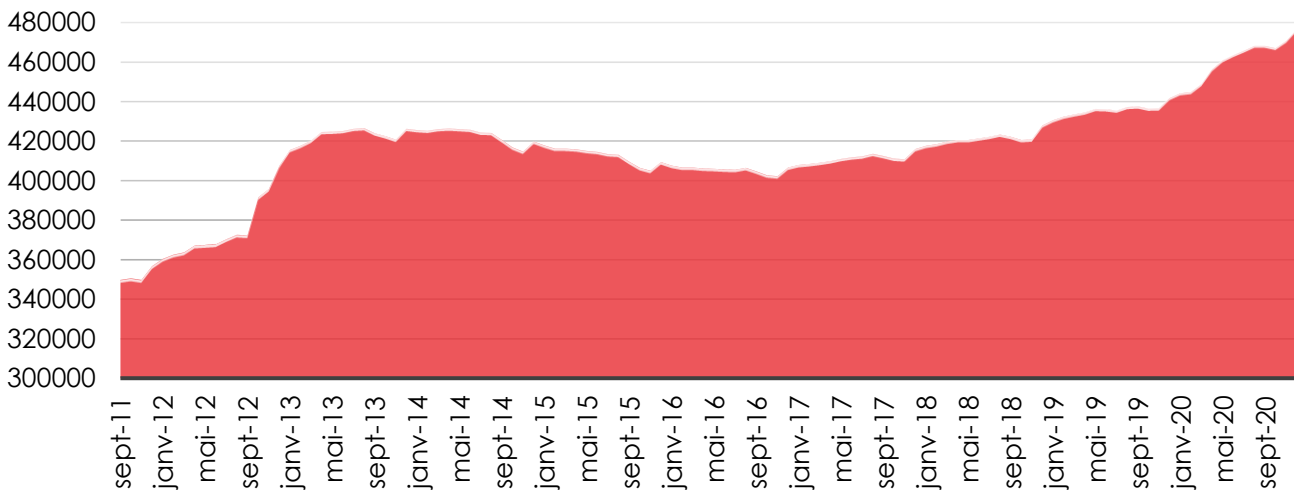
Cercle de l'épargne – données OCDE

### LIVRETS D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE, EN HAUSSE ACCÉLÉRÉE

L'encours de l'épargne réglementée qui comprend le Livret A, le LDDS, le Livret Jeune, le Livret d'Épargne Populaire et le Compte d'Épargne

logement a atteint fin décembre 2020 le montant de 476,6 milliards d'euros, contre 337,4 milliards d'euros dix ans auparavant, soit une progression de plus de 40 %. En 2020, l'encours a augmenté de 34,8 milliards d'euros.

### Encours des livrets d'épargne réglementée en millions d'euros



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

### LIVRETS A, UNE ANNÉE RECORD

Avec une collecte de 26,39 milliards d'euros, le Livret A a signé, en 2020, sa deuxième plus forte collecte de son histoire après celle de 2012 (28,16 milliards d'euros). Si en 2012, le

relèvement du plafond du Livret A et la crise des dettes souveraines expliquaient cette collecte record, en 2020, l'épidémie de la Covid-19 en est évidemment à l'origine.

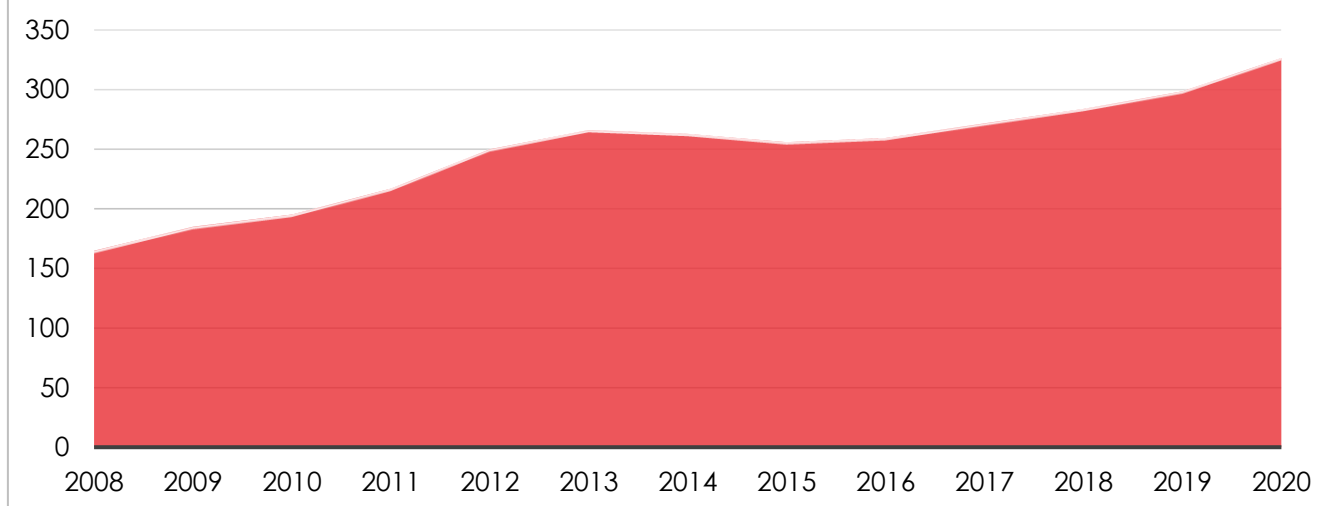


L'encours du Livret A a atteint, en 2020, un nouveau record avec 326,5 milliards d'euros.

En 2020, les Français ont plébiscité la liquidité et la sécurité dans un contexte de crise exceptionnelle. Ils ont épargné contraints et forcés, faute de

pouvoir consommer librement. Ils ont également épargné par crainte d'une perte d'emploi ou de revenus. Le Livret A a ainsi joué son rôle traditionnel de valeur refuge.

### Encours du Livret A en milliards d'euros

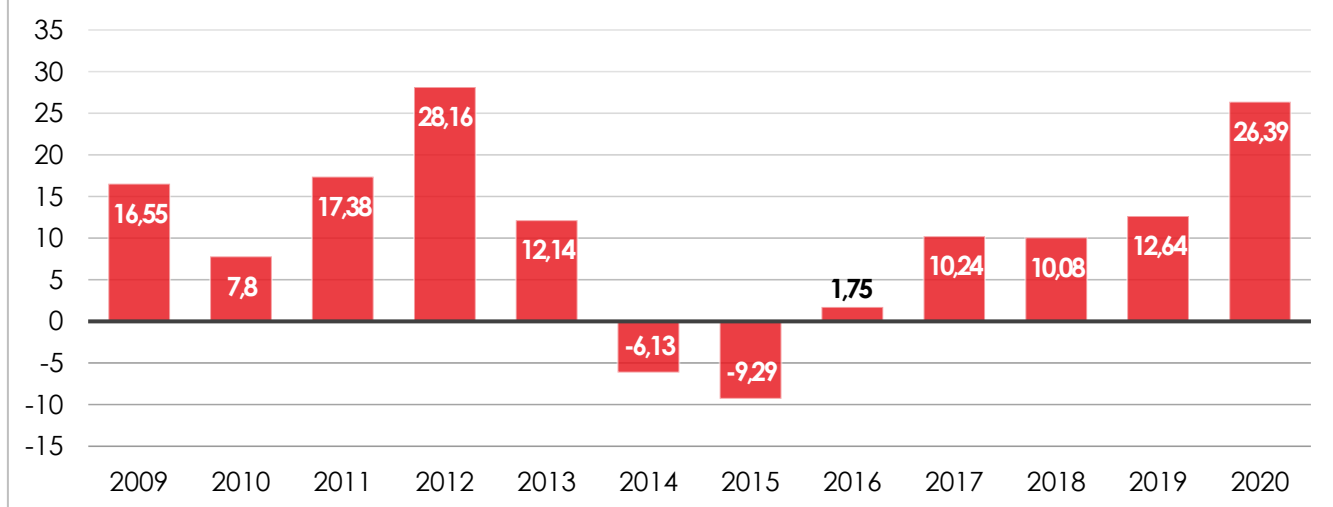


Cercle de l'Épargne – données Caisses des Dépôts et Consignations

En dix ans, l'encours du Livret A a augmenté de plus de 67 %. Le produit d'épargne le plus largement diffusé au sein de la population a bénéficié du

relèvement du plafond en 2012 puis de la crise des dettes souveraines et évidemment celle de la Covid-19.

### Collecte du Livret A en milliards d'euros



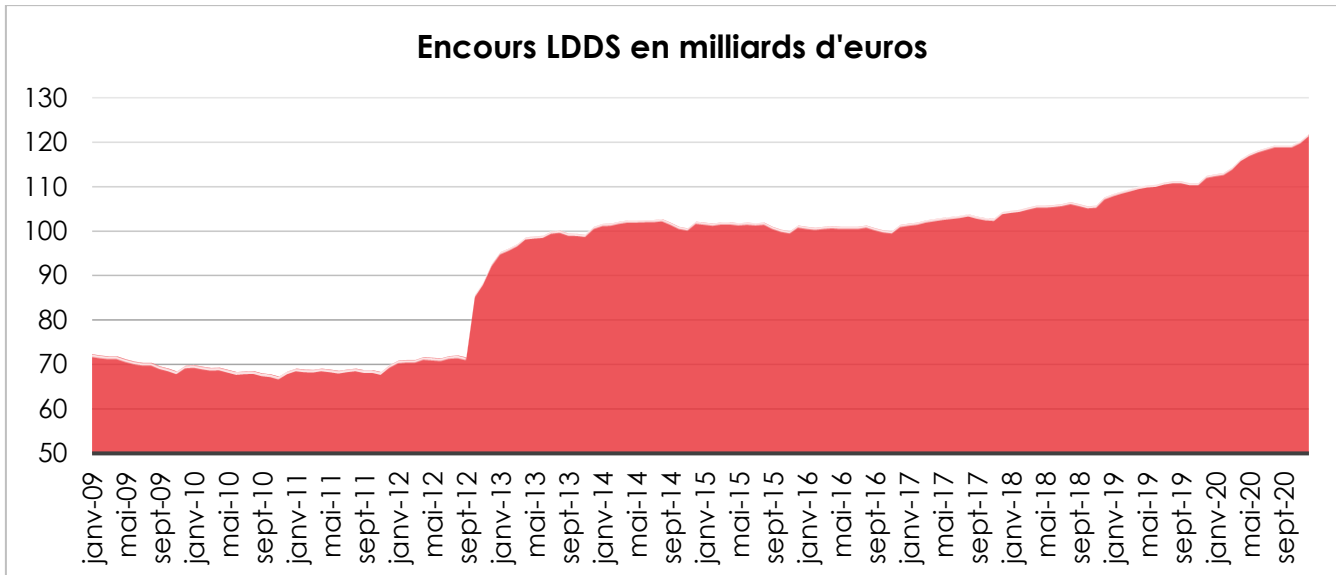
Cercle de l'Épargne – données Caisse des Dépôts et Consignations



## LE PETIT FRÈRE DU LIVRET A SE PORTE BIEN

Le Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) a bénéficié du même engouement, en 2020, que le Livret A avec une collecte de 8,82 milliards d'euros sur l'année, ce

qui constitue également son deuxième meilleur résultat après celui de 2012. L'encours du LDDS s'élevait à la fin du mois de décembre à 121,8 milliards d'euros.



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

## LES LIVRETS D'ÉPARGNE POPULAIRE, UN REBOND DURANT LE 1<sup>ER</sup> CONFINEMENT

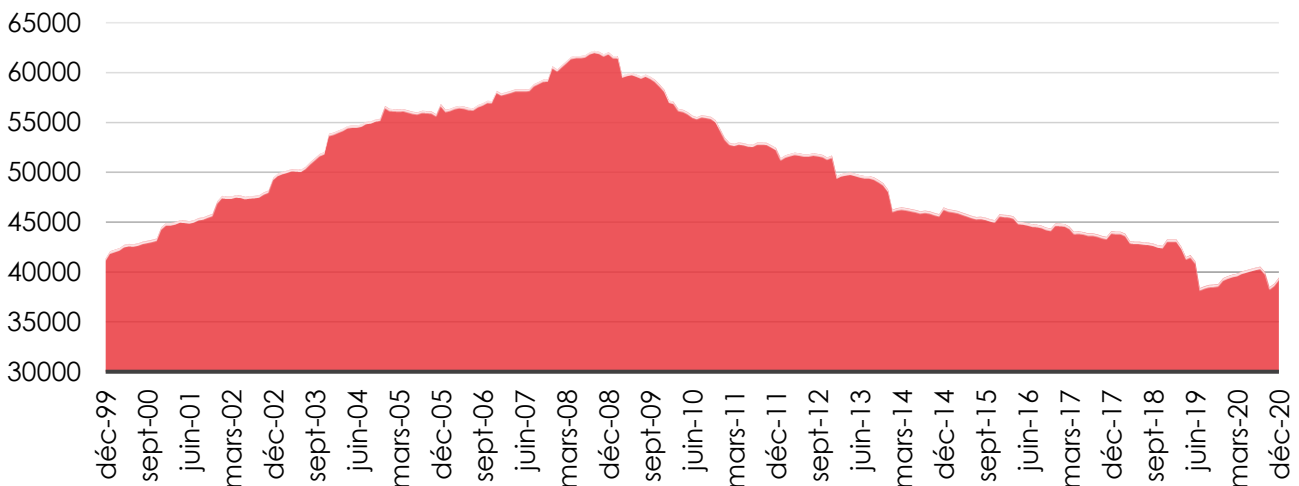
Après plus de dix ans de baisse, l'encours du Livret d'Épargne Populaire s'est légèrement redressé en 2020 avec la crise sanitaire qui a provoqué une contraction des dépenses des ménages. L'encours s'est élevé à 39,432 milliards d'euros fin 2020, contre 39,384 milliards d'euros un an auparavant. L'encours du Livret d'Épargne Populaire a atteint son maximum en octobre 2008, avec

62 milliards d'euros, avant d'entamer une régression progressive.

Cette légère remontée du LEP ne doit pas masquer la forte baisse de ces dernières années. La volonté des pouvoirs publics d'améliorer l'attractivité de ce produit n'est pas encore couronnée de succès. La télétransmission des données du Ministère des Finances aux banques est censée simplifier la gestion de ce produit.



## Encours des Livrets d'Épargne Populaire en millions d'euros



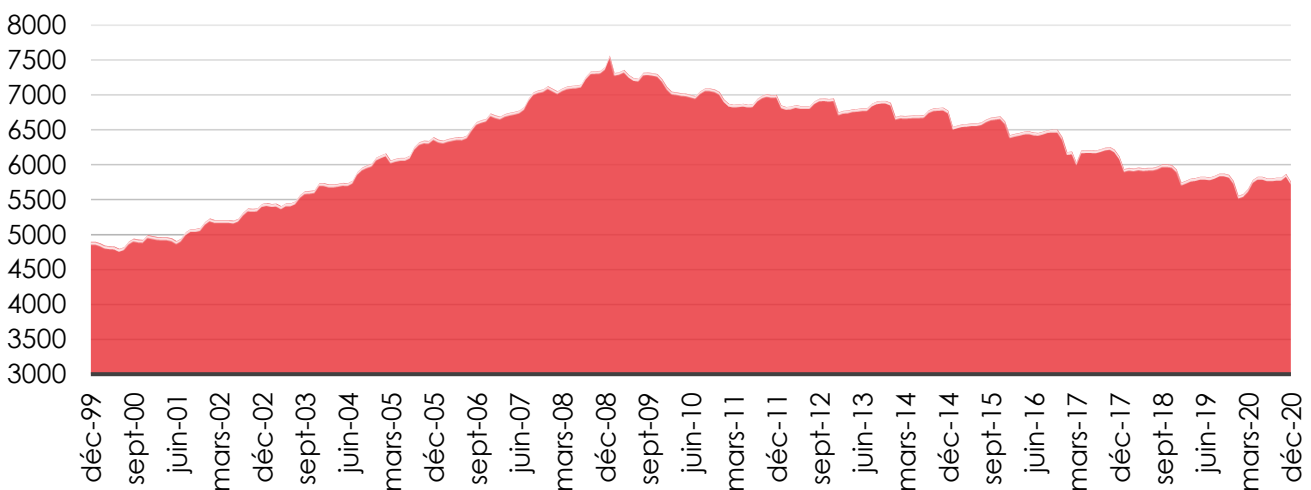
Cercle de l'Épargne – données Banque de France

### LIVRETS JEUNES, LA FIN D'UN LONG DÉCLIN ARRÊTÉ AVEC LA CRISE DE LA COVID-19

L'encours du Livret Jeune est passé de 5,5 à 5,7 milliards d'euros interrompant comme le Livret d'Épargne Populaire un déclin entamé en avril 2009. À l'époque, l'encours de ce produit atteignait 7,360 milliards d'euros. Le Livret Jeune a connu une forte hausse de son encours durant le premier confinement avec une progression de plus de 300 millions d'euros. Les jeunes

de moins de 25 ans titulaires d'un Livret Jeune ont, en revanche, retiré de l'argent en décembre, près de 100 millions d'euros. Ce produit peine à trouver son public en raison de son plafond assez faible, 1 600 euros. Sa rémunération est égale à celle du Livret A que les établissements financiers peuvent doper à leur convenance. En règle générale, ils proposent un quart à un demi-point de plus.

## Encours Livrets Jeunes en millions d'euros



Cercle de l'Épargne – données Banque de France



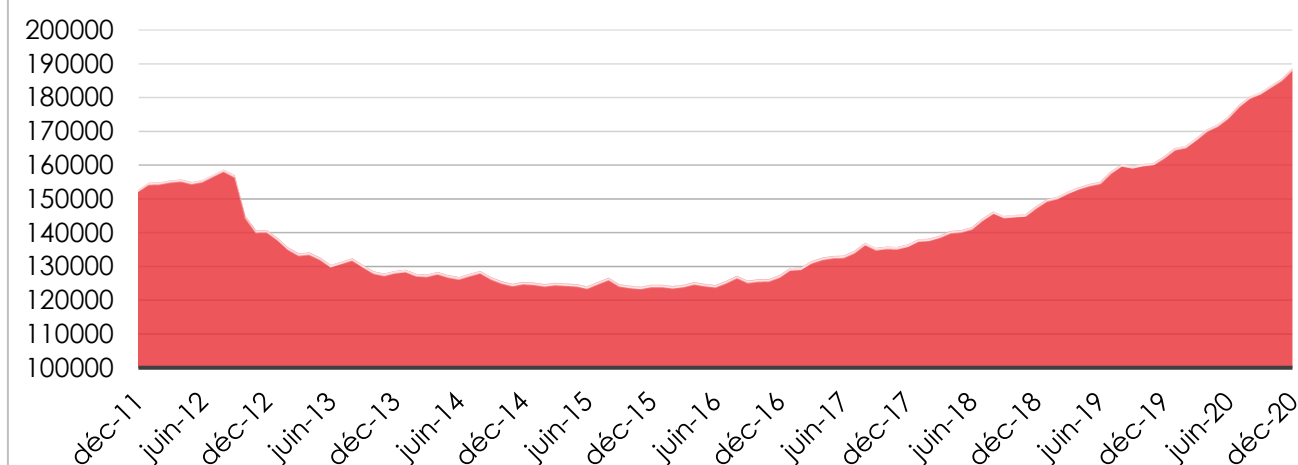


## LIVRETS BANCAIRES FISCALISÉS

L'encours des livrets ordinaires a dépassé 188,7 milliards d'euros à fin décembre 2020 en progression de 26 milliards d'euros sur un an. Malgré une rémunération très faible, 0,11 % en moyenne à laquelle il faut retrancher les prélèvements obligatoires (30 % si l'option du prélèvement forfaitaire

unique a été retenue), les ménages ont opté pour ce type de placements liquides et sûrs. Ces livrets sont utilisés par ceux qui ont saturé leurs livrets réglementés. Les livrets fiscalisés avaient connu une forte baisse de 2012 à 2018 quand les intérêts avaient été assujettis au barème de l'impôt sur le revenu.

Encours des livrets bancaires fiscalisés en millions d'euros



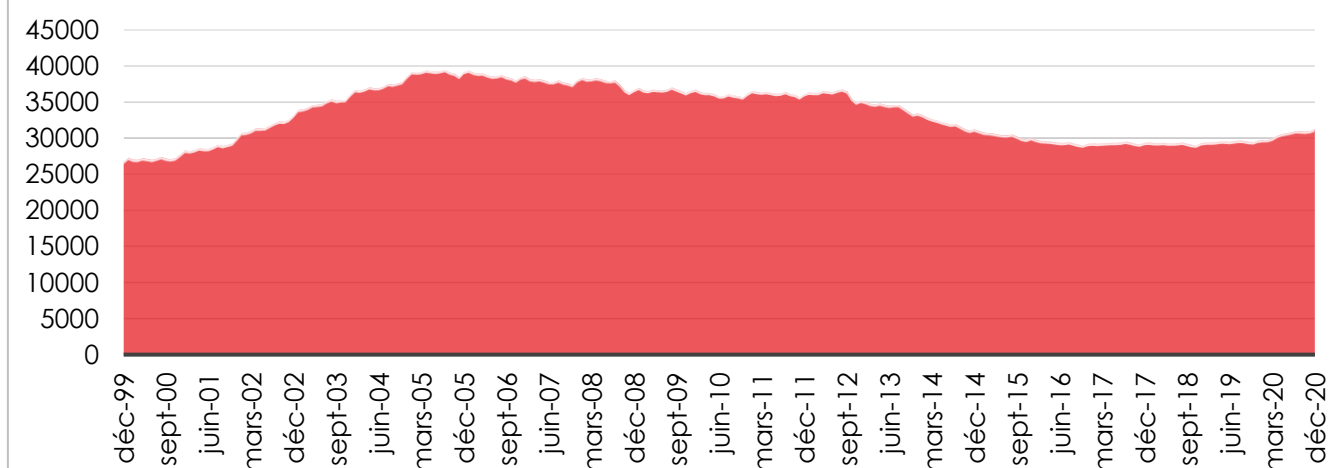
Cercle de l'Épargne – données Banque de France

## LE COMPTE D'ÉPARGNE LOGEMENT PROFITE DE LA CRISE SANITAIRE

Très faiblement rémunéré, 0,25 %, l'encours du compte d'épargne logement était étale depuis 2015

autour de 29 milliards d'euros. En 2020, il a augmenté de 1,5 milliard d'euros lui permettant d'atteindre 31 milliards d'euros. Il se situe loin de son niveau record de 39,5 milliards d'euros atteint en août 2005.

Encours des Comptes d'Épargne Logement en millions d'euros



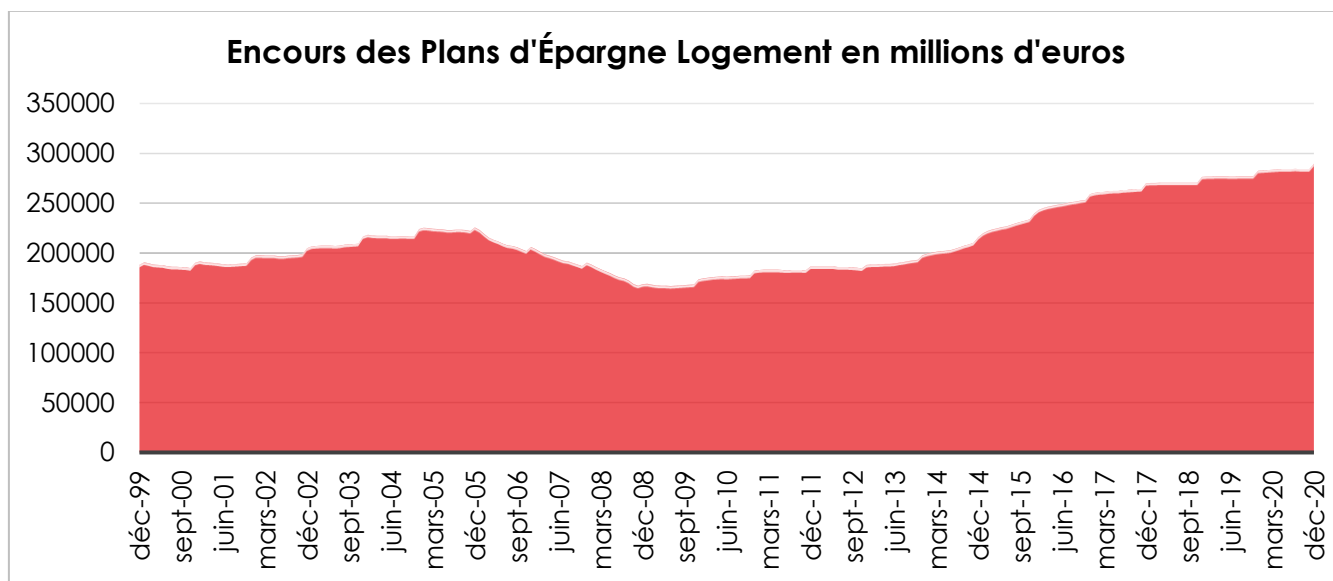
Cercle de l'Épargne – données Banque de France



## PETIT SURSAUT EN 2020 POUR LE PLAN D'ÉPARGNE LOGEMENT

Avec 289,5 milliards d'euros, l'encours du Plan d'Épargne Logement a atteint, en 2020, un nouveau record. Si sa progression en 2018 et 2019 s'était ralentie par rapport à la période 2015/2018, il a bénéficié d'un léger regain d'intérêt l'année dernière. Il a

augmenté de 7 milliards d'euros, contre 6 milliards d'euros en 2018 et 2019. En 2015, l'encours avait augmenté de 24 milliards d'euros. La fiscalisation du PEL et la baisse du taux de rendement à 1% ainsi que la suppression de la prime d'État, même si cela ne concerne que les plans ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ont réduit fortement la collecte.



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

\* \* \*  
\*

En 2020, les Français ont privilégié les produits de taux qui représentent plus des deux tiers de leurs placements financiers. À la fin du troisième trimestre 2020, l'encours du patrimoine financier des ménages atteignait 5 492 milliards d'euros dont 3 630 milliards en produits de taux. Le montant des actions cotées s'élevait à 281 milliards d'euros. Les unités de compte l'assurance vie et

de l'épargne retraite représentaient 385 milliards d'euros quand les fonds euros de ces mêmes contrats pesaient 1 718 milliards d'euros. Les actions possédées indirectement par les Organismes de Placement Collectif atteignaient 101,7 milliards d'euros.

# LE COIN DE LA RETRAITE

## RETRAITES FRANÇAISE ET AMÉRICAINE : RESSEMBLANCES ET DISSEMBLANCES

La couverture retraite repose aux États-Unis sur trois piliers, un pilier public avec un régime par répartition, un pilier d'épargne retraite collective et un pilier d'épargne retraite individuelle. Cette assurance concerne environ 96 % de la population active.

La retraite de base est assurée par un régime de retraite par répartition (« pay-as-you-go ») institué par le Président Franklin D. Roosevelt avec le Social Security Act de 1935. Appelé « Old Age Survivor Insurance » (OASI), ce régime prévoit le prélèvement automatique d'une taxe sur les salaires des employés et sur les revenus des employeurs.

En parallèle, il est fréquent que les travailleurs – le plus souvent des cadres qui en ont les moyens – cotisent à des fonds de retraite professionnels. Ceux-ci leur permettent de compléter leur pension de retraite et leur assurent des revenus supérieurs à ceux perçus avec le régime de base. Deux possibilités s'offrent aux actifs. Ils peuvent choisir entre un plan mis en œuvre par leur entreprise (defined benefit plan) – s'ils y ont accès –, soit d'effectuer des versements sur un plan de type 401(k) ou 403(b). Le plan 401(k) permet au

salarié d'épargner en défiscalisant les sommes investies et les revenus du capital qui seront placés sur un portefeuille d'investissement jusqu'à leur retrait. Le plan 403 (b) est un système similaire proposé aux employés d'organismes exonérés d'impôt tels que les hôpitaux ou les écoles.

### LES COTISATIONS AU RÉGIME DE BASE

Les cotisations pour le régime obligatoire sont plus faibles qu'en France, 12,40 % (6,20 % pour l'employeur et 6,20 % pour le salarié), sous un plafond annuel de 132 900 dollars en 2019, contre autour de 28 % en France plafonnée à huit fois le plafond de la Sécurité sociale (329 088 euros).

### L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE

Aux États-Unis, l'âge de départ à la retraite fixé par la loi est assez proche de celui de la France. En effet, l'âge de la retraite à taux plein est déterminé selon l'année de naissance de l'assuré. Il augmente progressivement de deux mois par an depuis 2003 pour atteindre 67 ans pour les personnes nées à partir de 1960. Les personnes nées entre 1943



et 1954, peuvent prendre leur retraite à 66 ans pour obtenir un taux plein. La différence avec la France provient du fait que tout départ avant l'âge de la retraite à taux plein entraîne une décote sauf exceptions. En France, en respectant un minimum de durée de cotisation (41 ans et 9 mois pour la génération 1960), il est possible de liquider ses droits à la retraite à compter de 62 ans (sachant que certaines professions ouvrent droit à des départs anticipés sans décote).

### ÂGE DE LA RETRAITE À TAUX PLEIN AUX ÉTATS-UNIS

Année de naissance	Âge
1943-1954	66 ans
1955	66 ans et 2 mois
1956	66 ans et 4 mois
1957	66 ans et 6 mois
1958	66 ans et 8 mois
1959	66 ans et 10 mois
1960 ou plus	67

Aux États-Unis, dès 62 ans, moyennant une réduction progressive du taux de la pension, le départ à la retraite est possible. L'assuré peut toutefois travailler jusqu'à 70 ans, auquel cas le taux de pension est majoré comme cela est pratiqué en France.

Les assurés américains partant à 62 ans perdent en moyenne un quart du montant de leur pension, ceux qui restent jusqu'à 70 ans l'augmentent de 30 %. Financièrement, un départ optimal se situe autour de 65

ans, âge auquel les Américains peuvent, en outre, bénéficier du système de santé public Medicare. L'âge moyen de départ aux États-Unis est dans ces conditions proche de 65 ans, contre 61,9 ans en France.

Un Américain pour demander la liquidation de sa pension de base doit justifier de 40 trimestres d'assurance. En 2019, pour valider un trimestre d'assurance, il faut avoir cotisé sur un salaire (revenu pour les travailleurs indépendants) au moins égal à 1 360 dollars, soit pour quatre trimestres 5 440 dollars.

L'assuré qui commence à percevoir des prestations avant d'avoir atteint l'âge de la retraite à taux plein et qui a un revenu excédant 17 640 dollars subit un malus.

Les salaires ou revenus perçus par l'assuré au cours de chaque année sont pris en compte dans la limite du plafond de cotisations ; ces montants sont réévalués annuellement.

### LE MONTANT DE LA PENSION DE BASE

Les salaires ou revenus perçus par l'assuré au cours de chaque année sont pris en compte dans la limite du plafond de cotisations, ces montants sont réévalués annuellement. L'ensemble des revenus perçus par l'assuré durant sa carrière est indexé sur une année de référence (N- 2 avant la date de la demande de la liquidation de la pension). Il ne sera retenu que 35 années maximum de carrière pour le calcul de l'indexation des revenus professionnels.

Le montant du revenu mensuel moyen (AIME : Average Indexed Monthly Earnings) est égal à la somme des revenus indexés les plus élevés divisée



par le nombre de mois de ces revenus pris en compte.

À ce revenu mensuel moyen est appliquée la formule de calcul des prestations qui consiste à affecter une première partie du revenu mensuel moyen d'un coefficient :

- 90 % des premiers 996 \$ du AIME ;
- + 32 % du AIME entre 996 et 6 002 \$ ;
- + 15 % du AIME au-delà de 6 002 \$.

Les différentes tranches de revenu mensuel sont augmentées chaque année dans la même proportion que le salaire moyen national.

## LA PENSION DE RÉVERSION

Les survivants (conjoint à charge et enfants) peuvent prétendre à une pension si l'assuré décédé a cotisé au moins 10 ans et s'il a travaillé au moins 1 an 1/2 au cours des 3 années précédant son décès.

Peuvent bénéficier d'une pension de survivants, le conjoint dès l'âge de 65 ans ou 50 ans en cas de handicap. Les divorcés peuvent toucher une pension de réversion de leur ancien conjoint si le mariage a duré au moins 10 ans et s'ils ne sont pas remariés pas avant l'âge de 60 ans.

La condition d'âge ne joue pas si l'assuré a en charge un ou plusieurs enfants de moins de 16 ans ou atteints d'un handicap.

La pension de réversion varie de 75 à 100 % mais le montant cumulé des prestations de survivants ne peut excéder 180 % du montant des prestations de l'assuré décédé. Au décès, le conjoint survivant ou, à défaut un enfant, reçoit 255 dollars

pour les frais funéraires. Les autres survivants ne peuvent y prétendre.

Le régime de retraite *Old Age Survivors Insurance (OASI)* offre un faible taux de remplacement (56 % du salaire minimum fédéral, 42 % d'un salaire moyen et 28 % d'un salaire maximum). En France, ces taux varient de 78 à 47 % pour les régimes obligatoires.

## LE CUMUL EMPLOI RETRAITE

Le cumul emploi-retraite est sans limite si le retraité remplit les conditions du taux plein. Autrement, sa pension sera réduite de 1/2 des revenus d'activité dépassant 17 640 dollars (s'il atteint le taux plein l'année même, la pension est réduite d'1/3 des revenus d'activité dépassant 46 920 dollars).

50 % des assurés ont droit à une rente complémentaire émanant de compagnies d'assurances privées ou publiques ; la situation des intéressés diffère considérablement d'une branche à l'autre, mais ces rentes sont généralement financées intégralement par l'employeur en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise.

## LES RÉGIMES DE PENSION PRIVÉS

Le système de retraite par capitalisation comprend des plans d'épargne retraite régis par le Code des impôts et des fonds de pension. L'accès aux suppléments de retraite peut être collectif ou individuel.

### Les fonds de réserve privés de nature « collective »

Dans les plans à prestations définies (« defined benefit plans » parfois appelés « pensions »), les prestations sont généralement liées aux revenus



antérieurs et à la durée de travail ou à la durée de travail seule, tout en prenant en compte directement ou indirectement le montant des prestations de la sécurité sociale.

Les plans de pension privés sont garantis par les employeurs ou encore par les employeurs et les syndicats. Ils sont consolidés à travers des engagements pris en "trust" ou par des compagnies d'assurances.

L'État incite par ailleurs au développement de l'actionnariat salarié et de l'épargne salariale à travers une déduction des sommes épargnées (*Tax Reduction Act Employee Stock Ownership Plan* - TRASOP).

Dans les plans à cotisations définies (« defined contribution plans »), le salarié supporte le risque lié aux investissements qu'il choisit. Ils peuvent être imposés au moment des contributions (plans 401(k) « pretax ») ou des retraits (plans Roth 401(k) « after tax »).

En cas de retrait de l'épargne avant 60 ans, une pénalité de 10 % est appliquée.

### **Les suppléments de retraite individuels**

Les Américains ont également la possibilité d'ouvrir des plans de retraite par capitalisation à titre individuel (plans IRA - *Individual Retirement Arrangements*) auprès d'une gamme variée de prestataires.

Les retraités américains déclarent que 61 % de leur revenu vient de leur retraite publique, 14 % des retraites d'entreprise à prestations définies et 10 % seulement de leurs fonds de pension par capitalisation « 401(k) ». Les écarts de revenus sont plus importants aux États-Unis qu'en France en ce qui concerne les retraités. Le taux de pauvreté au sein des plus de 65 ans est également plus élevé outre-Atlantique qu'en France.

## NAPOLÉON ET LA DETTE PUBLIQUE

Le 5 mai 2021, la France célébrera peut-être le bicentenaire de la mort de Napoléon à Saint Hélène. Cette mort à des milliers de kilomètres de la France métropolitaine marqua la fin d'une destinée hors du commun. En quelques années, la France, l'Europe furent bouleversées par un homme qui s'entoura de savants, de juristes, de militaires de haut niveau. Fêré de technologie, ayant un sens élevé de la communication, Napoléon Bonaparte n'est pas connu pour son intérêt à l'économie. La permanence de l'effort de guerre, en particulier avec l'Angleterre, imposa sa loi à l'économie qui devait être au service de l'armée. Néanmoins de nombreux grands travaux furent lancés avec un objectif : renforcer la puissance du pays.

Sur le plan budgétaire et financier, Napoléon était un prudent qui savait s'affranchir des règles de bonne gestion par réalisme. Les conquêtes comme les défaites sont propices à des pratiques peu orthodoxes. Quand Bonaparte accède au pouvoir, la situation financière de la France est particulièrement dégradée. Le 24 août 1793 avait été créé le grand livre de la dette publique sur lequel étaient inscrites toutes les dettes antérieures de l'État, soit l'équivalent de 3 milliards

de francs de l'époque, et toutes les dettes à venir. Du fait de l'incapacité à rembourser ses créanciers, la Convention décida l'instauration d'une rente perpétuelle à 5 % sans remboursement du capital. Le directoire le 30 septembre 1797 décida l'effacement des deux tiers de la dette. Les créanciers ne conservèrent plus qu'un tiers de leur rente appelé « tiers consolidé ». Ce capital encore exigible se chiffrait donc à un milliard de francs et coûtait 65 millions de francs. Avec l'unification avec la Hollande, la facture s'éleva, en 1810, à 80 millions de francs.

Sous le Consulat et l'Empire, les créances de l'Ancien régime et de la Révolution représentaient 73 % des sommes dues, celles issues des pays annexés 9 %, celles liées au directoire 7 % et celles du nouveau régime 11 %. En 1815, 150 000 personnes étaient inscrites au Grand livre de la dette publique pour un capital de 1,2 milliard de francs. L'endettement représentait de 20 à 30 % du PIB. Napoléon a faiblement endetté la France. Il était opposé par principe à la dette ce qui ne l'empêchait pas d'exiger, surtout dans les pays occupés, des prélèvements importants. Pour faire face à des besoins urgents en particulier en lien avec les campagnes



militaires de, il n'a pas hésité à mobiliser la Banque de France, les receveurs généraux ou la Caisse d'Amortissement, l'ancêtre de la Caisse des Dépôts, à hauteur de 400 à 500 millions de francs par an. L'appel de fonds prenait la forme d'avances

qui, à partir de 1806, étaient réalisées par la Caisse de service. En 1815, le montant des avances s'élevait à 700 millions d'euros. Il fut totalement remboursé par le gouvernement de Louis XVIII.



# LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

## MOINS DE 35 ANS, PLUS DE 65 ANS : LA GUERRE DES GÉNÉRATIONS N'AURA PAS LIEU

Jeunes actifs et seniors sont particulièrement touchés par la crise de la Covid-19 et ses répercussions économiques. Les premiers dont les difficultés d'insertion dans la vie active étaient déjà admises avant la crise sanitaire, sont avant tout des victimes économiques de la Covid en raison du raidissement des conditions d'accès à la formation et à l'emploi. Les seconds, de loin les plus fragiles face à la Covid-19, représentent 93 % des décès. Loin de rapprocher ces deux générations, la pandémie aurait, selon une enquête récente menée par Odoxa pour le Cercle Vulnérabilités et Société, au contraire, mis en avant des incompréhensions entre les personnes âgées et les jeunes adultes. Ainsi, 56 % des Français craignent un conflit des générations dans les mois qui viennent. 70 % des 65 ans et plus estiment que les jeunes ne se rendent pas compte des difficultés qu'ils rencontrent et réciproquement 57 % des jeunes considèrent, à l'inverse, être la génération sacrifiée.

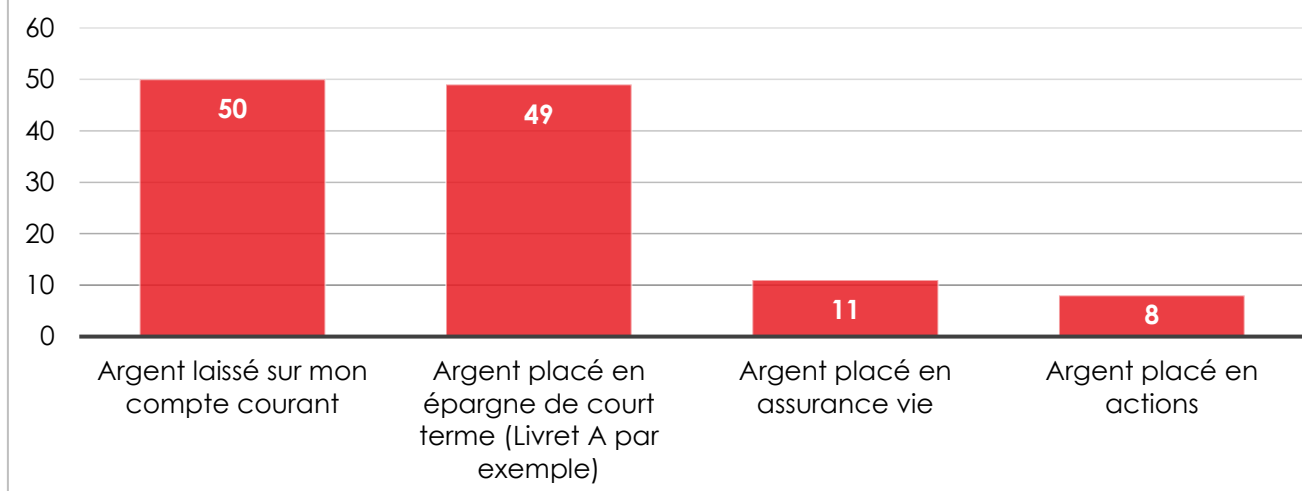
## REGARDS CROISÉS SUR L'ÉPARGNE DES JEUNES ACTIFS ET DES RETRAITÉS À L'AIRE COVID

### LIQUIDITÉS ET ÉPARGNE DE PRÉCAUTION : LES GRANDS VAINQUEURS DE LA CRISE CHEZ LES PLUS JEUNES COMME LES PLUS ÂGÉS

Un Français sur deux a déclaré avoir laissé sur son compte courant tout ou

partie de l'épargne réalisée depuis le début de la pandémie. Ils sont presque autant à avoir fait le choix de l'épargne de court terme. L'assurance vie et les actions arrivent bien après avec respectivement 11 % et 8 % des citations.

### Quel type de placement avez-vous privilégié pour votre "épargne Covid" ?

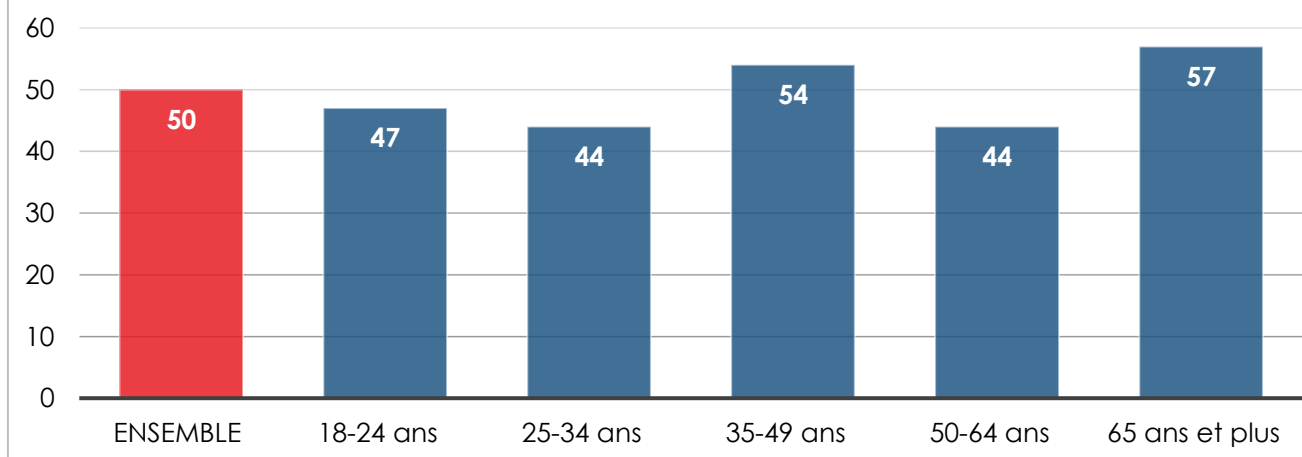


Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE/CECOP/IFOP

Le choix du compte courant a été privilégié par 57 % des 65 ans et plus. Ces derniers sont en partie responsables de la nette progression des dépôts à vue dont l'encours a augmenté depuis le début de la crise sanitaire, pour atteindre le niveau

jusqu'alors inégalé de 469 milliards d'euros à la fin 2020. En comptant les numéraires (c'est-à-dire les espèces détenues par les ménages), l'encours total des liquidités est proche de 700 milliards d'euros.

### Argent laissé sur mon compte courant



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE/CECOP/IFOP

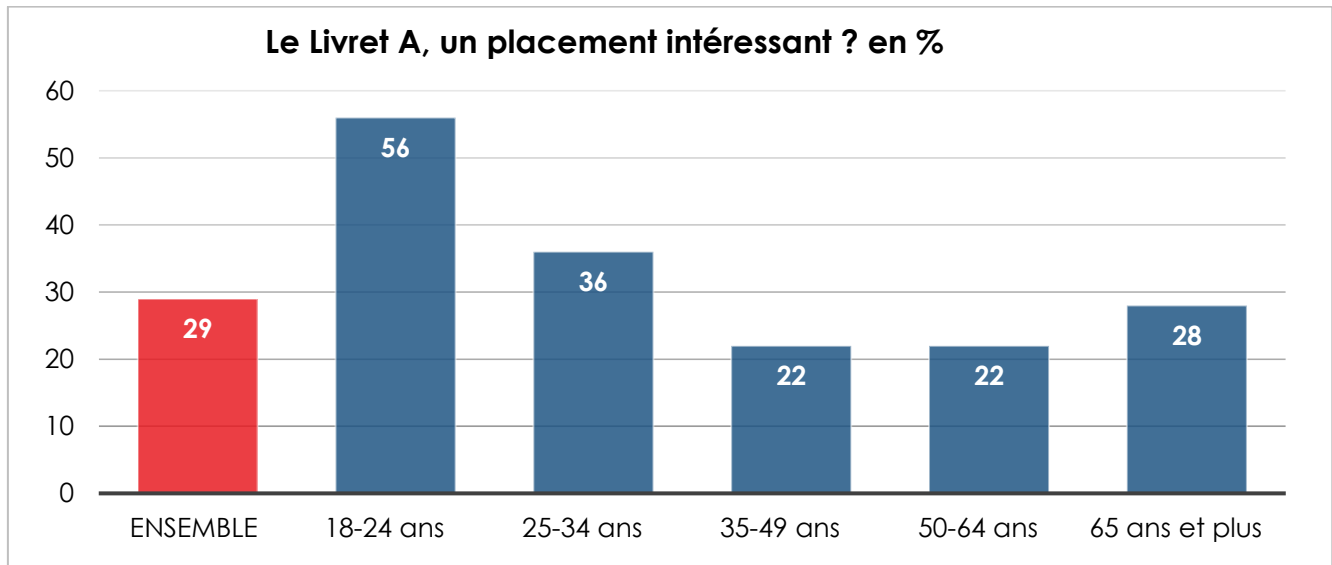
Le Livret A est plébiscité par les 18-24 ans. 56 % des sondés de cette tranche d'âge jugent ce placement intéressant, contre 29 % des Français. Ce positionnement s'explique par le fait que le Livret A est bien souvent le principal actif patrimonial détenu par les plus jeunes. Le taux de détention de

ce produit est en effet de 87 % chez les moins de 30 ans, loin devant l'épargne-logement (36,2 %) et l'assurance vie (26,3 %) qui occupent, en 2018, respectivement la deuxième et la troisième place parmi les différents actifs recensés par l'INSEE dans sa traditionnelle *Enquête Histoire*

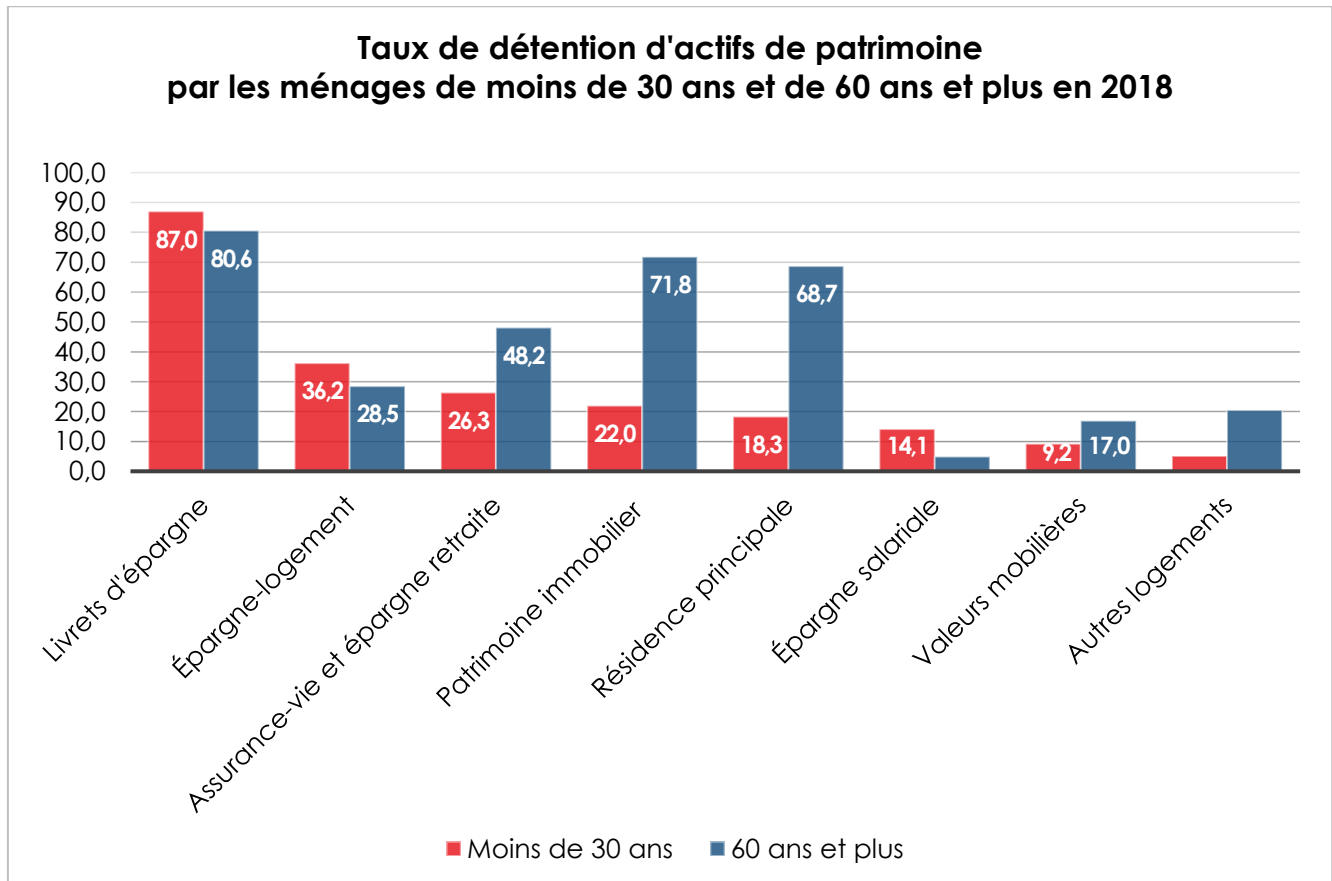


de vie et Patrimoine. Le score de l'épargne court terme dans l'enquête Cercle de l'Épargne/Amphitéa diminue avec l'âge jusqu'à 64 ans avant de revenir à un niveau comparable à celui de la moyenne des Français. Si avec l'âge, les

ménages peuvent diversifier leur épargne et privilégier d'autres placements, en revanche le passage à la retraite pousse généralement à sécuriser leur épargne ce qui explique ce petit sursaut du Livret A.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE/CECOP/IFOP

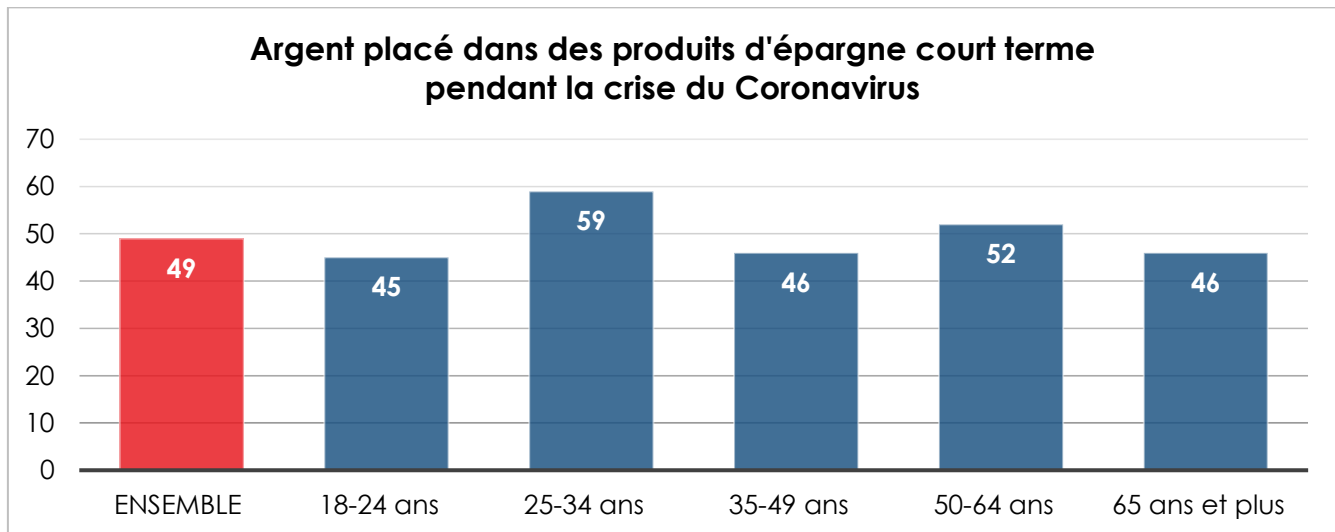


INSEE



Contexte de crise oblige, l'épargne à court terme a ainsi joué pleinement son rôle de valeur refuge depuis le début de la crise sanitaire auprès de l'ensemble des Français, quel que soit leur âge. Ainsi près d'un Français sur deux (49 %) déclare avoir placé de l'argent dans un produit d'épargne court terme type Livret A pendant la crise quand ils sont 45 % parmi les 18-24

ans, 59 % parmi les 25-34 ans et 46 % chez les 65 ans et plus. Ceux qui rentrent dans le monde du travail et ceux qui sont dans la tranche d'âge qui précède la retraite (50-64 ans) sont ceux qui ont le plus misé sur l'épargne court terme. Un choix qui tient sans doute à la crainte accrue d'être directement impacté par la crise.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE/CECOP/IFOP

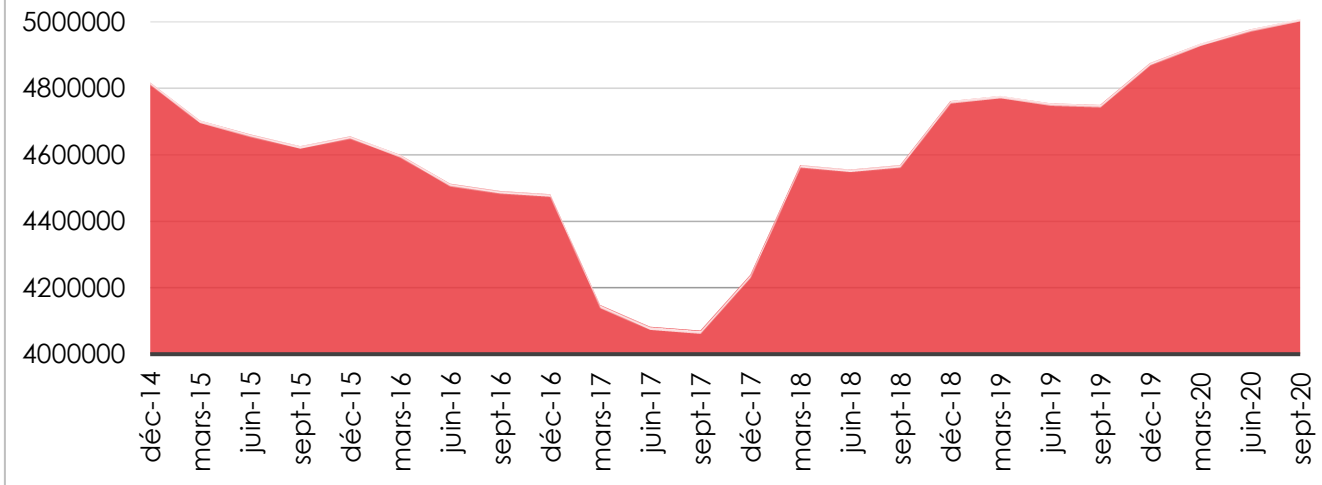
### LES JEUNES, FER DE LANCE DANS LA RÉHABILITATION DU MARCHÉ ACTIONS ?

Les Français ont toujours été très réservés avec le placement « actions ». L'éclatement de la bulle Internet, la crise des subprimes et celle des dettes souveraines leur ont laissé de mauvais souvenirs. De fait, après avoir atteint le niveau record de 7,3 millions de détenteurs d'actions en direct dans le milieu des années 2000, ce nombre a été divisé par deux entre 2008 et début 2019. Pour autant, face au manque

d'attractivité des placements sans risque, le placement « actions » semble de nouveau séduire une part croissante d'épargnants. Un attrait confirmé par la progression du nombre de détenteurs de PEA depuis le dernier trimestre 2017. Cette enveloppe fiscale a séduit 936 928 nouveaux souscripteurs en trois ans. Le nombre de nouveaux actionnaires a atteint, selon l'Autorité des Marchés Financiers, 400 000 en 2020. En 2019, 450 000 ménages avaient acquis des actions de la Française des Jeux.



## Évolution du nombre de PEA

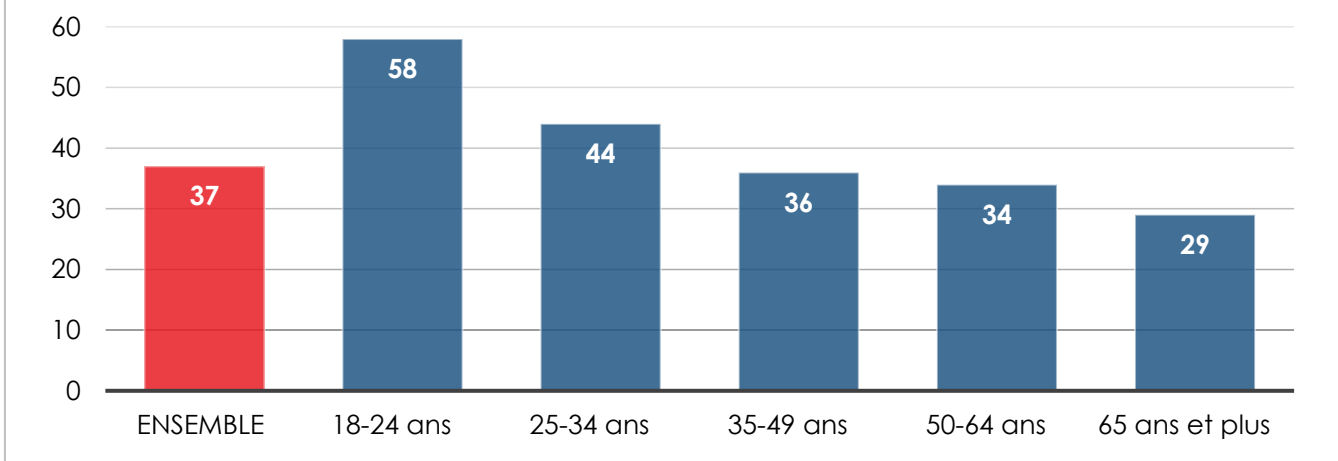


Banque de France

Le regain des actions est également manifeste dans les enquêtes successives menées par le Cercle de l'Épargne et Amphitéa comme en témoigne leur progression parmi les placements jugés intéressants par les Français. Ainsi, dans le baromètre de septembre 2020, 37 % des sondés

estimaient que les actions étaient un placement intéressant contre 29 % en 2016. Le succès des actions est encore plus marqué chez les jeunes sondés. Près de 6 jeunes sur 10 âgés de 18 à 24 ans (58 %) considèrent que le placement « actions » est intéressant et 44 % des 25-34 ans pensent de même.

## Les actions, un placement intéressant ? en %



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE/CECOP/IFOP

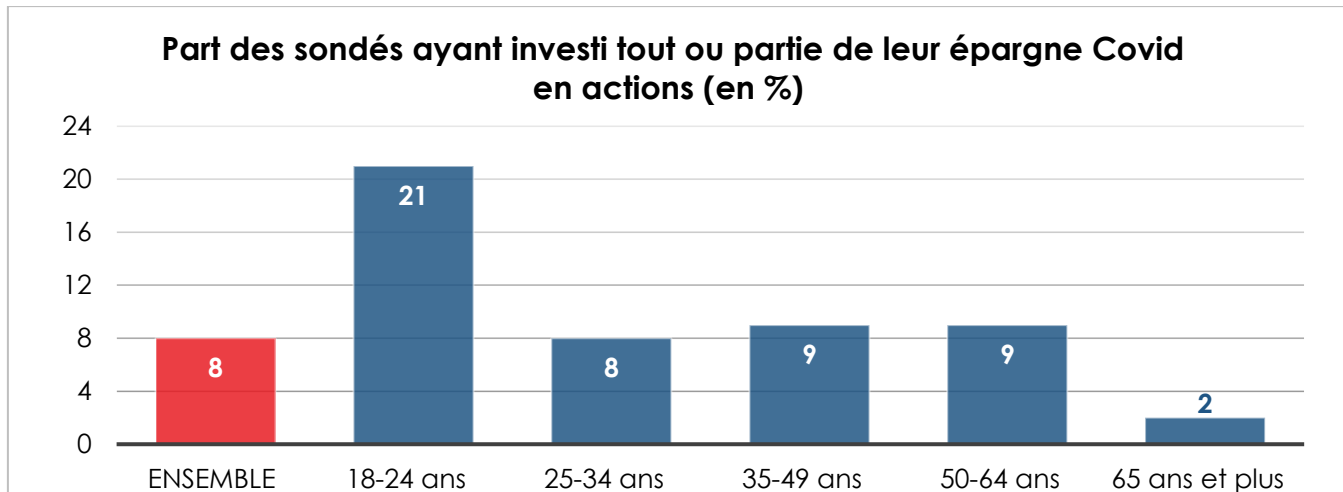
Cet intérêt accru pour les actions est également visible dans les choix de placements réalisés par les plus jeunes depuis le début de la pandémie. De fait, 21 % des 18-25 ans ont indiqué dans l'enquête de septembre dernier avoir placé une partie de leur

« épargne Covid » dans le marché actions contre 8 % de l'ensemble des sondés. L'Autorité des Marchés Financiers a fait état, sur le seul mois de mars 2020, de 150 000 « nouveaux actionnaires » répartis entre banques de réseau et courtiers en ligne. Ces



nouveaux clients qui représenteraient près de 14 % en moyenne du nombre d'investisseurs sur actions du SBF 120 en 2018 et 2019, seraient, selon les termes mêmes de l'AMF « beaucoup plus jeunes que les investisseurs habituels, entre 10 et 15 ans de moins en moyenne sur l'ensemble des établissements ». Internaute agiles, ils

recourent davantage aux sites en ligne pour réaliser leurs investissements que leurs aînés. Par ailleurs, trop jeunes pour avoir connu les désillusions des précédentes chutes du marché actions, ils font davantage preuve d'opportunisme en achetant à la baisse afin de réaliser d'intéressantes plus-values.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE/CECOP/IFOP

À l'inverse, les actions séduisent moins les seniors. 29 % des 65 ans et plus jugent ce placement intéressant et 2 % déclarent avoir placé une partie de leur épargne Covid dans ce support. Ces derniers, ayant subi les affres de la bourse lors des précédentes crises ont par ailleurs constitué une partie de leur épargne à une époque où les produits de taux offraient des rendements très attractifs. Devant, en outre, faire face à une baisse de revenus avec le passage à la retraite, ils privilégient davantage les placements sûrs pour sécuriser leur épargne.

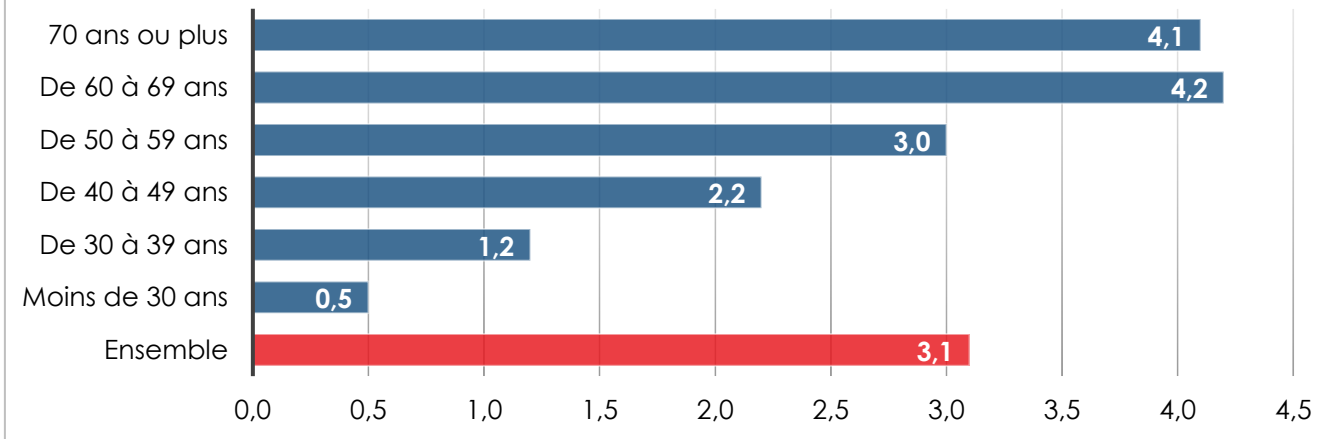
Pour autant, si le marché actions rencontre un franc succès chez les plus jeunes, ces derniers demeurent limités par les moyens qu'ils peuvent allouer à leur épargne. Sans surprise, la possession de valeurs mobilières

demeure, jusqu'en 2018 (dernières données disponibles), prépondérante chez leurs aînés qui possèdent, par effet d'accumulation et de valorisation, une grande partie du patrimoine des ménages. De fait, le taux de détention de valeurs mobilières était de 17 % en 2018 pour les 60 ans et plus contre seulement 9,2 % pour les moins de 30 ans.

Rapporté aux actifs accumulés, qui passent de 38 500 euros de patrimoine net moyen pour les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans à 315 200 euros pour les sexagénaires, le poids des valeurs mobilières est plus important chez les seniors (plus de 4 % pour les 60 ans et plus contre 0,5 % pour les moins de 30 ans).



### Poids des valeurs mobilières dans le patrimoine brut moyen des ménages, en fonction de l'âge de la personne de référence du ménage (en % du patrimoine total)



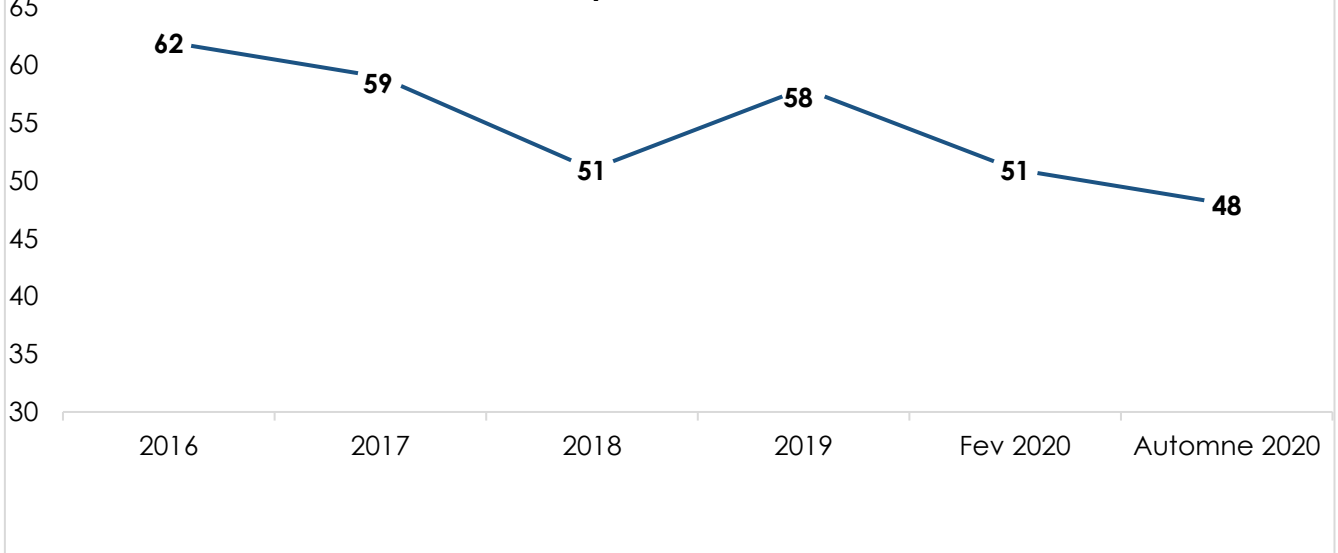
INSEE

### L'ASSURANCE VIE, PRÈS D'UN FRANÇAIS SUR DEUX CONVAINCU !

48 % des Français considèrent que l'assurance vie constitue un placement intéressant. Couteau suisse de l'épargne française, l'assurance vie bénéficie d'avantages fiscaux non négligeables et répond à une série de besoins : épargne à moyen terme, préparation de la retraite et de la succession, opération de défiscalisation.

Pour autant, comme bon nombre de placements, l'assurance vie a perdu des disciples en 2020. La crainte de subir une baisse de revenus ou de perdre son emploi a conduit nombre de Français à privilégier l'épargne de précaution. Dans ce contexte, l'assurance vie qui correspond davantage à un placement de moyen et long terme a été délaissée.

### L'assurance vie, un placement intéressant ? en %

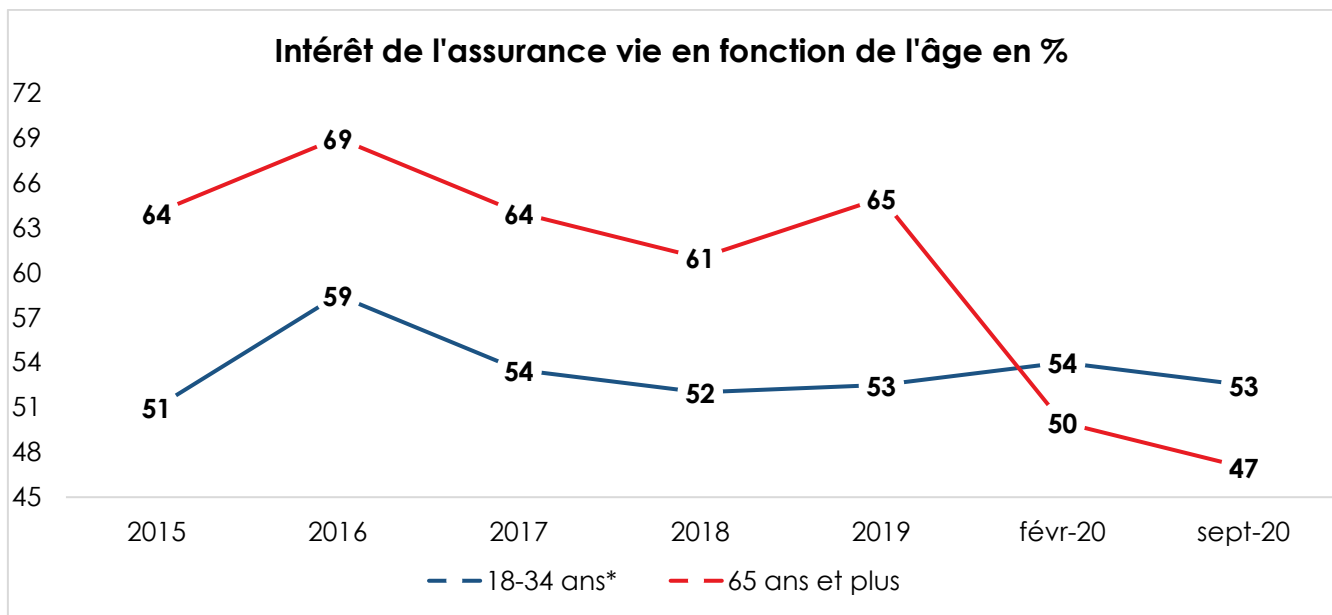


Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE/CECOP/IFOP



En fonction de l'âge, l'attrait de ce placement oscillait, à l'automne dernier, entre 44 % chez les 35-49 ans et 55 % chez les 18-24 ans. 47 % des 65 ans et plus partagent cet avis. Depuis le début de la série d'enquêtes menées par le Cercle de l'Épargne et Amphitéa en 2015, il s'agit du point le plus bas atteint par ce produit chez les séniors (en recul de 18 points par rapport à l'enquête menée en 2019). Si ces derniers, en majorité retraités, sont

de fait moins concernés par le risque d'être impactés financièrement par la crise sanitaire, ils sanctionnent sans doute plus sévèrement la baisse du rendement des fonds euros qu'ils affectionnent tout particulièrement. À l'inverse, les 18-34 ans trouvent dans ce produit un moyen relativement souple pour se constituer un apport en vue de l'acquisition de leur résidence principale et/ou de préparer leur retraite.



\*catégorie 18-34 ans constituée à partir de la moyenne (18-24 ans et 25-34 ans) - Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE/CECOP/IFOP

### L'IMMOBILIER LOCATIF UNE VALEUR REFUGE POUR LES PRÉTENDANTS À LA PRIMO-ACCESSION ?

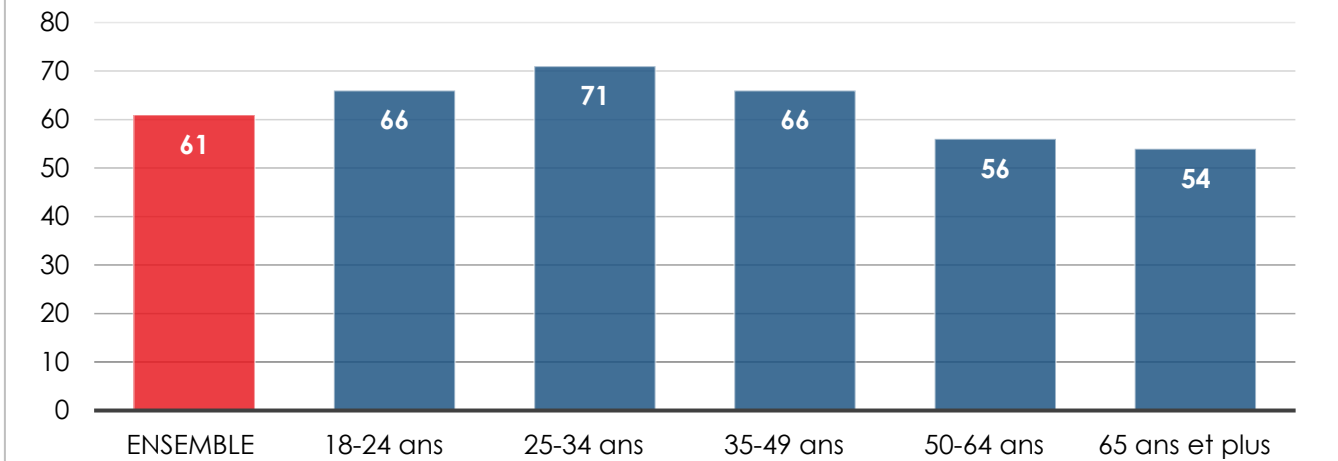
L'âge moyen du premier achat d'une résidence principale étant, selon une récente étude du Conseil supérieur du notariat de 32 ans, il n'est guère surprenant de constater que ce choix de placement atteint son plus haut parmi les sondés âgés entre 25 et 34

ans (71 % contre 61 % pour l'ensemble de la population) pour ensuite décroître continûment avec l'âge et ne recueillir l'adhésion que de 54 % des 65 ans et plus. Face à un marché immobilier sous tension et dans un contexte de niveau élevé des loyers, l'achat de sa résidence principale et l'investissement dans l'immobilier constituent pour nombre de jeunes actifs une priorité.





## Immobilier locatif, un placement intéressant en % ?



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE/CECOP/IFOP

### LA CRISE SANITAIRE A DAVANTAGE FAIT ÉVOLUER LES COMPORTEMENTS D'ÉPARGNE DES PLUS JEUNES ?

L'épargne subie et l'argent laissé sur les comptes courants depuis le premier confinement ne sont pas, et c'est à tort, considérés comme de l'épargne par nombre de Français. De fait, seuls 22 % des sondés ont déclaré avoir épargné plus que d'habitude depuis le début de la crise sanitaire.

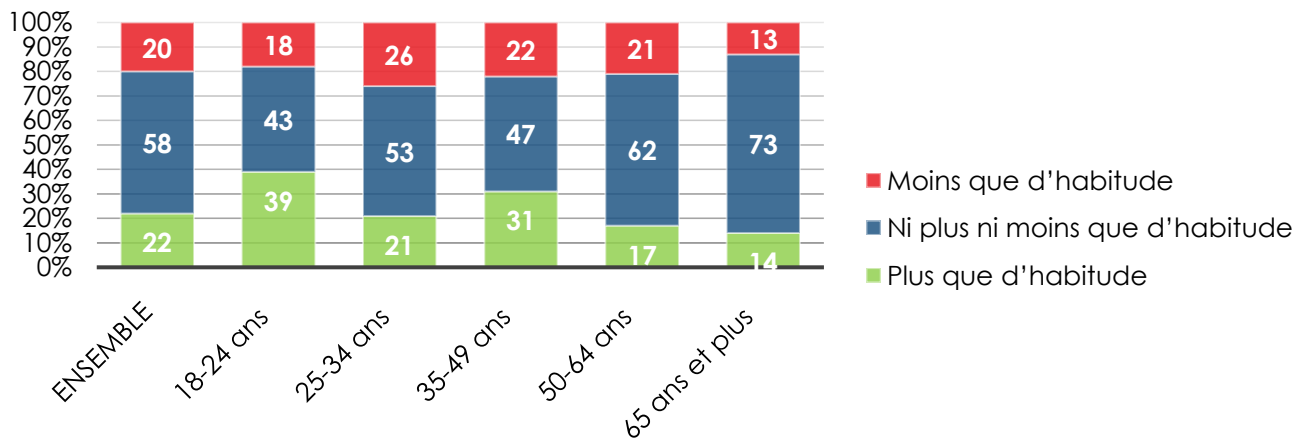
Il convient de noter que les 18-24 ans sont de loin les plus nombreux (39 %) à déclarer avoir épargné plus que d'habitude, devant leurs aînés de 35-49 ans et bien plus encore que les 65 ans et plus qui ne sont 14 % à avoir indiqué l'avoir fait. Le comportement des 18-24 ans s'explique par le fait que nombre d'étudiants (majoritaires à cette classe d'âge) ont réalisé des

économies en retournant chez leurs parents du fait de la fermeture des universités et des écoles, en particulier lors du confinement du printemps dernier. L'effort d'épargne accru de cette classe d'âge s'illustre notamment par la progression de la collecte du Livret Jeune entre janvier et mai 2020 (près de 300 millions d'euros de plus sur l'intervalle).

Les seniors âgés de 65 ans et plus ont quant à eux massivement déclaré ne pas avoir changé leurs habitudes en matière d'épargne (73 %). Cette réponse s'explique par le fait que cette classe d'âge correspond peu ou prou à celle des retraités, or les revenus de ces derniers n'ont pas été affectés par la crise. Hors période de crise, le taux d'épargne des retraités est voisin de 20 %, contre une moyenne de 15 % pour l'ensemble de la population.



### Au cours de ces derniers mois avec la crise du coronavirus, avez-vous épargné ou mis de l'argent de côté... ? en %

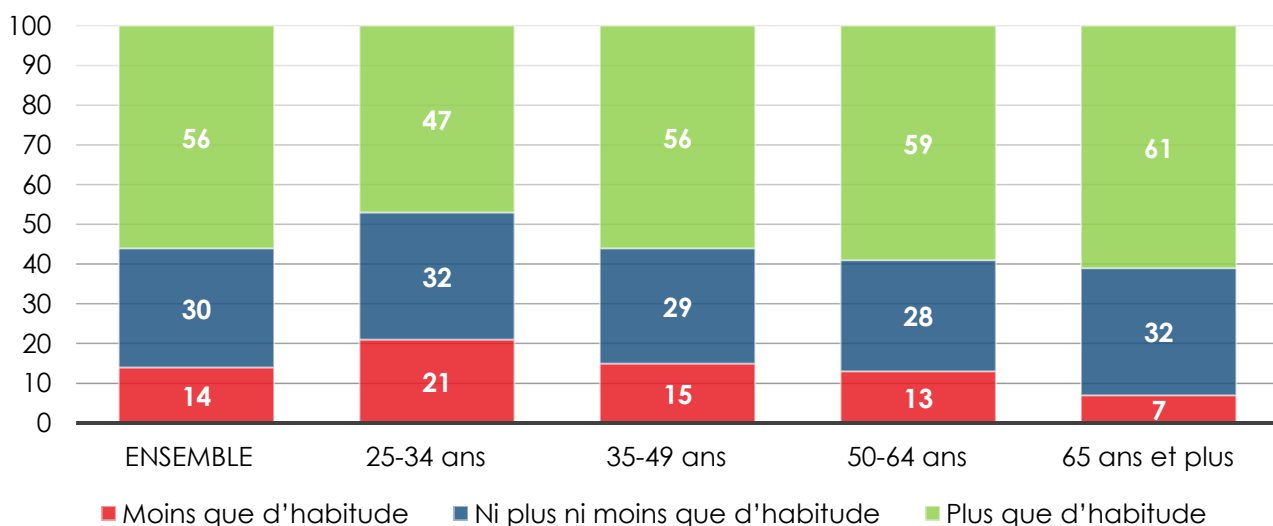


Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE/CECOP/IFOP

Les Français déclarent ne pas avoir changé leurs habitudes d'épargne même si les chiffres des collectes indiquent l'inverse. L'épargne est devenue honteuse. Mettre de l'argent de côté signifie que l'on n'est pas touchée par la crise, que l'on dispose

de revenus suffisants pour faire face aux besoins. Si à titre individuel, le Français estime que rien n'a changé, en revanche au niveau collectif, il considère que les Français épargnent beaucoup plus (56 %).

### La perception du comportement d'épargne des Français pendant la crise du coronavirus en %



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE/CECOP/IFOP

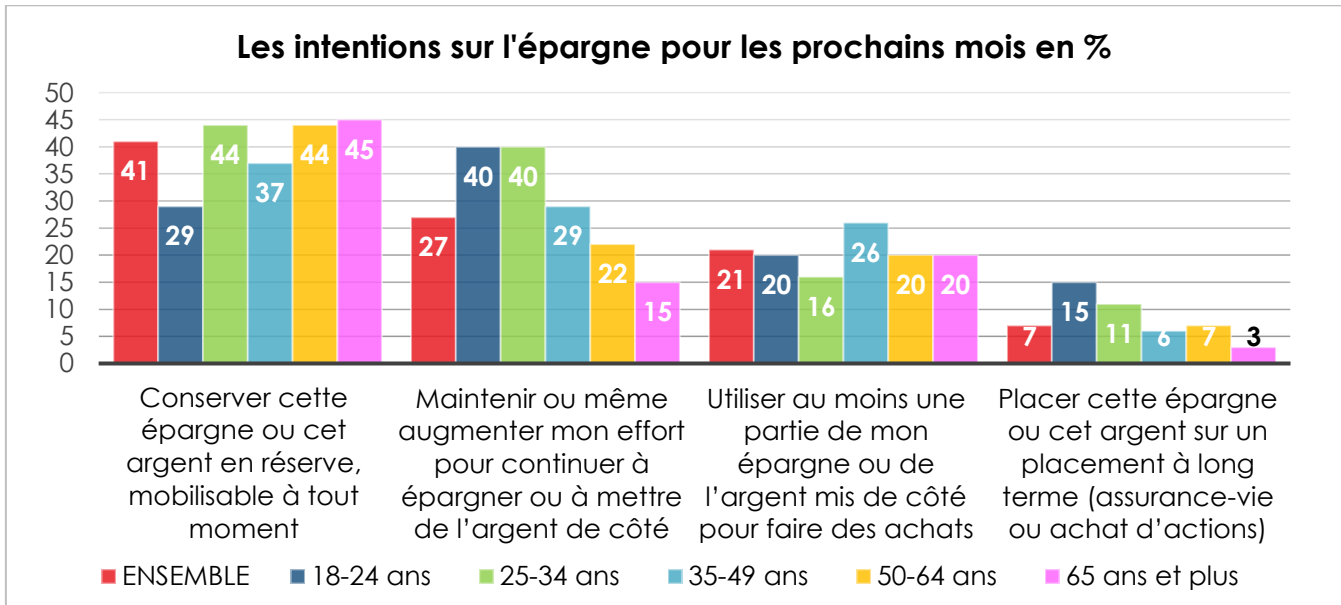
Interrogés fin 2020 sur les intentions concernant l'épargne ou l'argent mis de côté depuis le début de la crise du coronavirus, les Français pensent, dans leur grande majorité, conserver ou

renforcer leur épargne dans les prochains mois, traduisant ainsi leur inquiétude vis-à-vis de la situation sanitaire et économique. 44 % des 25-34 ans indiquent qu'ils entendent



conserver l'épargne constituée depuis le début de la crise sanitaire pour faire face à un imprévu soit presque autant que les 65 ans et plus (45 %). Par ailleurs, c'est entre 18 et 34 ans que la volonté de renforcer son effort d'épargne est la plus manifeste. Ils sont effet 40 % à indiquer qu'ils maintiendront ou augmenteront leurs efforts pour

continuer à épargner contre 27 % en moyenne au sein de la population et seulement 15 % des 65 ans et plus. Dans un contexte anxiogène, l'épargne de précaution est donc de loin privilégiée, devançant nettement la relance de la consommation et le recours à l'épargne longue.

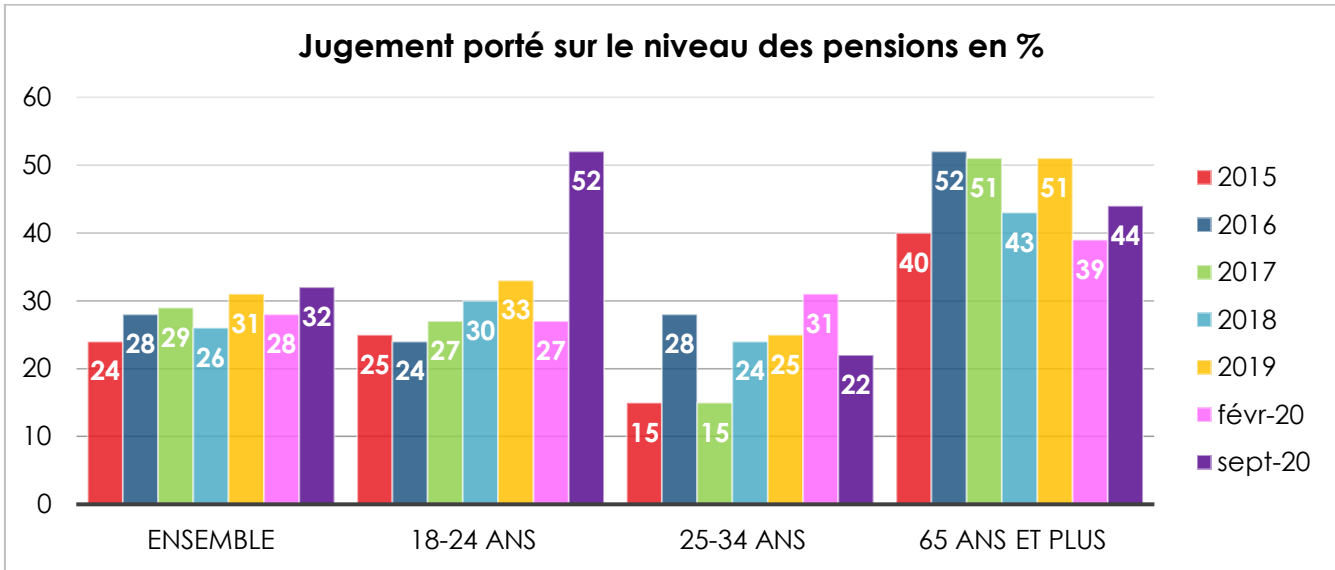


Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE/CECOP/IFOP

## RETRAITE : LE SEUL VÉRITABLE ENJEU D'UNE POSSIBLE GUERRE DES GÉNÉRATIONS ?

Au cours des deux enquêtes réalisées en 2020 par le Cercle de l'Épargne et Amphitéa avec AG2R LA MONDIALE, intervenue pour la première au lendemain du mouvement de grève contre la réforme des retraites et en pleine crise de Covid-19 pour la seconde, d'importants écarts sont à noter, en particulier dans le jugement des plus jeunes sur le niveau des pensions. Les 18-24 ans, jusqu'alors dubitatifs quant à la capacité des régimes de fournir des pensions correctes à la retraite, étaient, en septembre dernier, 52 % à considérer leur niveau suffisant. À l'inverse, les jeunes actifs, qui au lendemain du mouvement de grèves avaient adouci

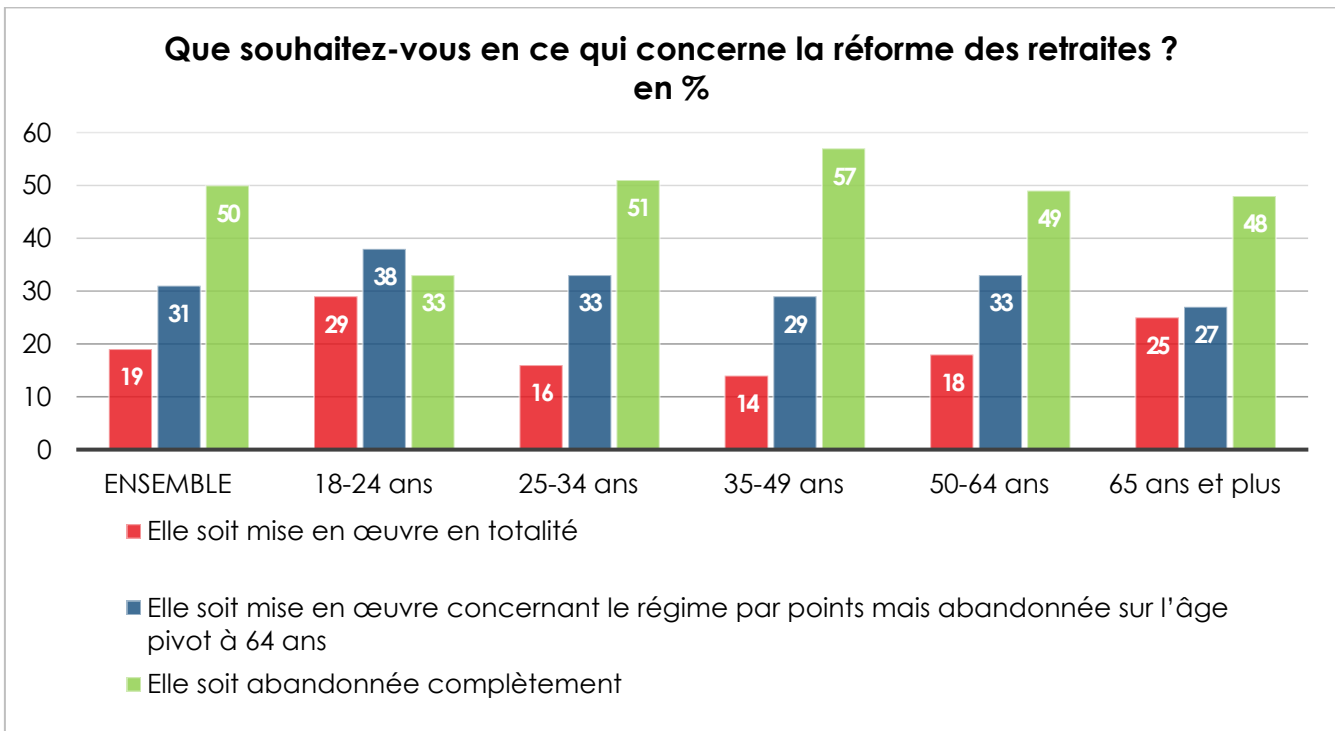
leur position portent de nouveau un regard très dur sur notre système de retraite. La part de ceux considérant le niveau des pensions suffisant passe ainsi en quelques mois de 31 % à 22 % chez les 25-34 ans. Cette évolution sur un laps de temps si court est sans nul doute à mettre en relation avec l'impact des crises successives. Face à la pandémie, les plus jeunes, pénalisés par les restrictions imposées par les pouvoirs publics estiment sans doute que les retraités sont mieux lotis qu'eux quand pour les jeunes actifs (25-34 ans), leurs craintes sur leurs futures pensions pourraient être alimentées par les difficultés d'insertion sur le marché du travail en lien avec la crise sanitaire.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE/CECOP/IFOP

Seuls 19 % des Français aspirent à ce que la réforme des retraites soit mise en œuvre en totalité. Si l'aménagement ou la suppression pure et simple du texte demeure majoritaire, tous âges confondus, les 18-24 ans sont les plus prompts à soutenir la réforme (29 % sont pour la mise en œuvre en totalité). Les jeunes majeurs estiment, à tort ou à raison, que le système actuel ne leur permettra pas de vivre correctement à la retraite. Ils sont donc sans surprise

nettement moins nombreux à souhaiter l'abandon du projet. Ils sont un sur trois dans ce cas contre un Français sur deux, tous âges confondus, et même 57 % des 35-49 ans. Les 65 ans et plus qui de fait ne seront pas concernés par la réforme, sont également moins intransigeants avec le gouvernement et son projet de réforme. Un senior sur quatre soutient sa mise en œuvre.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE/CECOP/IFOP



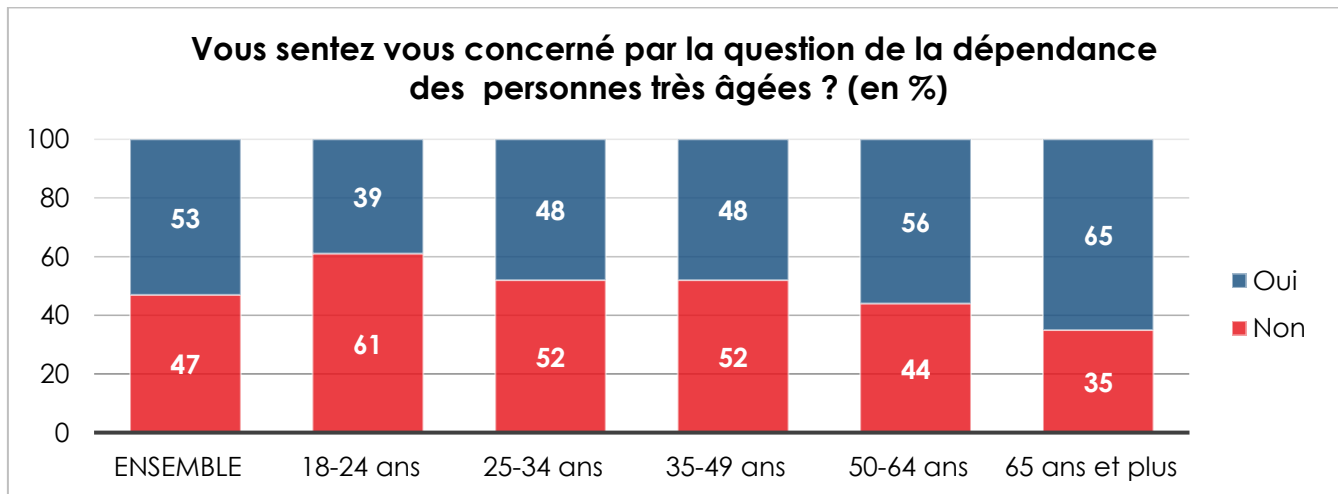
Le pessimisme des jeunes générations n'est pas nouveau. Par méconnaissance des règles de fonctionnement de notre système de retraite et sans doute aussi par désespérance, lors de l'édition 2016 de l'enquête Cercle de l'Épargne/Amphitéa « Les Français, l'épargne et la retraite » 83 % des 25-34 ans estimaient que le régime général des retraites pouvait faire faillite dans les dix prochaines années (soit 11 points de plus que l'ensemble de la population et 30 points de plus que les

65 ans et plus). Dans l'édition 2018 de cette même enquête, seulement un quart des jeunes de 25-34 ans considéraient que le système actuel de retraite était juste, soit autant qu'au sein de la population totale à peine plus que les actifs pris dans leur ensemble. Par ailleurs, ils étaient 16 % à juger le système actuel de retraite « efficace pour fournir un revenu correct à la retraite », soit 4 points de moins que l'ensemble de la population et même 8 points de moins que les retraités eux-mêmes.

## FACE À LA DÉPENDANCE, LES FRANÇAIS DE TOUS ÂGES ACQUIS À LA SOLUTION ASSURANTIELLE EN SOUTIEN D'UN FINANCEMENT PUBLIC

53 % des Français se déclarent concernés par la question de la dépendance. Sans surprise, ce sont les plus de 65 ans qui semblent les plus

préoccupés par cette problématique (65 %) quand les jeunes de moins de 24 ans ne sont que 39 % à l'être.

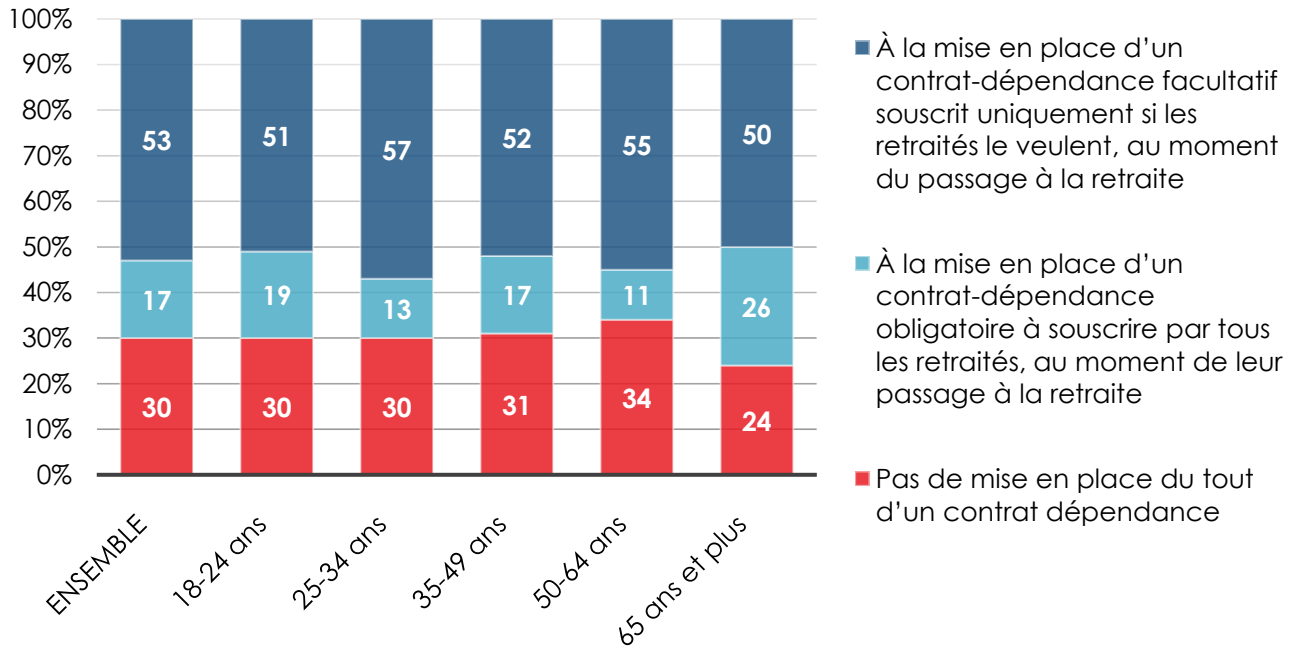


Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE/CECOP/IFOP

Pour permettre une prise en charge de qualité de nos aînés en situation de fragilité, 70 % des Français sont favorables à la mise en place d'une complémentaire dépendance dont la souscription interviendrait au moment du départ à la retraite. Hostiles, à toute forme de contrainte, 53 % penchent pour un système facultatif quand 17 % se prononcent pour un système

obligatoire. Néanmoins, la mise en place d'un contrat-dépendance obligatoire séduit plus d'un senior sur quatre contre seulement 13 % des 25-34 ans. Les premiers, plus nombreux à envisager de tomber un jour en dépendance, sont conscients qu'un dispositif obligatoire permettrait grâce à une large mutualisation de la prise en charge du risque, d'en réduire le coût.

### En dehors de ce que fait l'État pour la prise en charge des personnes dépendantes, seriez-vous favorable... ? en %



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE/CECOP/IFOP

#### Méthodologie :

À la demande du Cercle de l'Épargne et d'Amphitéa, le Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (CECOP) a conduit une étude sur les Français, l'épargne, la retraite et la dépendance, dont l'un des principaux objectifs a été de mesurer les comportements d'épargne liés à la crise du coronavirus. L'enquête a été réalisée sur internet les 8 et 9 septembre 2020 auprès d'un échantillon de 1 003 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Le terrain d'enquête a été confié à l'IFOP.

# LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE







## TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE

	RENDEMENTS ET PLAFONDS	COLLECTES NETTES ET ENCOURS
<b>Livret A et Livret Bleu</b>	0,50 % Plafond 22 950 euros	<b>Janvier 2021</b> : 6,32 milliards d'euros <b>Évolution en 2020</b> : +26,39 milliards d'euros <b>Encours</b> : 332,9 milliards d'euros
<b>Livret de Développement Durable</b>	0,50 % Plafond 12 000 euros	<b>Janvier 2021</b> : +870 millions d'euros <b>Évolution en 2020</b> : +8,82 milliards d'euros <b>Encours</b> : 122,6 milliards d'euros
<b>Plan d'Épargne-logement</b>	1 % pour les PEL ouverts À compter du 1 <sup>er</sup> /08/2016 Plafond 61 200 euros	<b>Janvier 2021</b> : +60 millions d'euros <b>Évolution en 2020</b> : +7,039 milliards d'euros <b>Encours</b> : 289,619 milliards d'euros
<b>Compte Épargne-logement</b>	0,25 % Plafond 15 300 euros	<b>Janvier 2021</b> : +110 millions d'euros <b>Évolution en 2020</b> : +1,548 milliard d'euros <b>Encours</b> : 31,311 milliards d'euros
<b>Livret d'Épargne jeune</b>	Minimum 0,5 % Plafond : 1 600 euros	<b>Janvier 2021</b> : -185 millions d'euros <b>Évolution en 2020</b> : -6 millions d'euros <b>Encours</b> : 5,575 milliards d'euros
<b>Livret d'Épargne Populaire</b>	1,0 % Plafond : 7 700 euros	<b>Janvier 2021</b> : +203 millions d'euros <b>Évolution en 2020</b> : +48 millions d'euros <b>Encours</b> : 39,632 milliards d'euros
<b>Livrets ordinaires fiscalisés des particuliers</b>	0,11 % (janvier 2021) Pas de plafond légal	<b>Janvier 2021</b> : +1,561 milliard d'euros <b>Évolution en 2020</b> : +26,014 milliards d'euros <b>Encours</b> : 190,289 milliards d'euros
<b>PEA</b>	Plafond 150 000 euros	<b>Nombre (septembre 2020)</b> : 5,008 millions <b>Encours (septembre 2020)</b> : 88,73 milliards d'euros
<b>PEA PME</b>	Plafond : 225 000 euros	<b>Nombre (septembre 2020)</b> : 91 024 <b>Encours (septembre 2020)</b> : 1,5 milliard d'euros
<b>Assurance vie</b> Rendement des fonds euros :		<b>Janvier 2021</b> : +2 milliards d'euros <b>Évolution en 2020</b> : -6,5 milliards d'euros <b>Encours</b> : 1 786 milliards d'euros
En 2018	+1,8 %	
En 2019	+1,4 %	
<b>SCPI</b> Rendement moyen 2019 Provisoire	4,4 %	<b>Encours 2019</b> : 65,2 milliards d'euros <b>Collecte 2019</b> : 8,9 milliards d'euros

Sources : Banque de France – FFA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations – CDE - \*provisoire





## TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS

	RÉSULTATS
<b>CAC au 31 décembre 2020</b>	<b>5 551,41</b>
<b>CAC au 26 février 2021</b>	5 703,22
<b>Évolution en février</b>	+4,22 %
Évolution sur 12 mois	+0,41 %
<b>DAXX au 31 décembre 2020</b>	<b>13 718,78</b>
<b>Daxx au 26 février 2021</b>	13 786,29
<b>Évolution en février</b>	+1,04 %
Évolution sur 12 mois	+7,79 %
<b>Footsie au 31 décembre 2020</b>	<b>6 460,52</b>
<b>Footsie au 26 février 2021</b>	<b>6 483,43</b>
<b>Évolution en février</b>	-2,34 %
Évolution sur 12 mois	-7,62 %
<b>Euro Stoxx au 31 décembre 2020</b>	<b>3 552,64</b>
<b>Euro Stoxx au 26 février 2021</b>	3 636,44
<b>Évolution en février</b>	+2,34 %
Évolution sur 12 mois	+1,79 %
<b>Dow Jones au 31 décembre 2020</b>	<b>30 409,56</b>
<b>Dow Jones au 26 février 2021</b>	30 932,37
<b>Évolution en février</b>	-0,09 %
Évolution sur 12 mois	+14,22 %
<b>Nasdaq au 31 décembre 2020</b>	<b>12 870,00</b>
<b>Nasdaq au 26 février 2021</b>	<b>13,192.34</b>
<b>Évolution en février</b>	<b>-4,25 %</b>
Évolution sur 12 mois	+47,14 %
<b>Nikkei au 31 décembre 2020</b>	<b>27 444,17</b>
<b>Nikkei au 26 février 2021</b>	28 966,01
<b>Évolution en février</b>	+0,50 %
Évolution sur 12 mois	+28,14%
<b>Shanghai Composite au 31 décembre 2020</b>	<b>3 473,07</b>
<b>Shanghai Composite au 26 février 2021</b>	3 509,08
<b>Évolution en février</b>	-1,69 %
Évolution sur 12 mois	+17,44 %
<b>Parité euro/dollar au 31 décembre 2020</b>	<b>1,2232</b>
<b>Parité au 26 février 2021</b>	1,2089
<b>Évolution en février</b>	-0,41 %
Évolution sur 12 mois	+11,10 %
<b>Once d'or en dollars au 31 décembre 2020</b>	<b>1 898,620</b>
<b>Once d'or au 26 février 2021</b>	1 718,584
<b>Évolution en février</b>	-7,38 %
Évolution sur 12 mois	+5,09 %
<b>Pétrole de Brent en dollars au 31 décembre 2020</b>	<b>51,400</b>
<b>Pétrole au 26 février 2021</b>	65,040
<b>Évolution en février</b>	+16,18 %
Évolution sur 12 mois	+18,34 %



## TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT

	TAUX
<b>Taux OAT à 10 ans</b>	
Au 31 décembre 2020	-0,343 %
Au 31 janvier 2021	-0,264 %
Au 26 février 2021	-0,015 %
<b>Taux du Bund à 10 ans</b>	
Au 31 décembre 2020	-0,575 %
Au 31 janvier 2021	-0,518 %
Au 26 février 2021	-0,261 %
<b>Taux de l'US Bond à 10 ans</b>	
Au 31 décembre 2020	0,915 %
Au 31 janvier 2021	1,076 %
Au 26 février 2021	1,500 %
<b>Taux de l'Euribor au 26 février 2021</b>	
Taux de l'Euribor à 1 mois	-0,547 %
Taux de l'Euribor à 3 mois	-0,530 %
Taux de l'Euribor à 6 mois	-0,516 %
Taux de l'Euribor à 12 mois	-0,483 %
<b>Crédit immobilier (Taux du marché - source Empruntis au 26 février 2021)</b>	
10 ans	0,75 %
15 ans	0,95 %
20 ans	1,10 %
25 ans	1,35 %
30 ans	2,00 %
<b>Prêts aux particuliers (immobilier supérieur ou égal à 75 000 euros)</b>	
<b>Taux effectifs moyens constatés pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2020 (BdF)</b>	
Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans	1,92 %
Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans	1,93 %
Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans	2,00 %
Prêts à taux variable	1,89 %
Prêt-relais taux moyen pratique	2,23 %
<b>Prêts aux particuliers (immobilier) :</b>	
<b>Taux de l'usure applicables au 1<sup>er</sup> trimestre 2021</b>	
Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans	2,56 %
Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans	2,57 %
Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans	2,67 %
Prêts à taux variable	2,52 %
Prêt-relais taux moyen pratique	2,97 %
<b>Prêt à la consommation de moins de 75 000 euros</b>	
<b>(Taux effectifs moyens constatés pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2020 par la Banque de France)</b>	
Montant inférieur à 3 000 euros	15,87 %
Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros*	7,48 %
Montant supérieur à 6 000 euros	3,80 %
Prêts découverts de comptes	11,06 %
<b>Prêts à la consommation, taux de l'usure applicables au 1<sup>er</sup> trimestre 2021</b>	
Montant inférieur à 3 000 euros	21,16 %
Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros*	9,97 %
Montant supérieur à 6 000 euros	5,07 %
Prêts de découverts de compte	14,75 %



## TABLEAU DE BORD RETRAITE

	MONTANT ET ÉVOLUTION	COMMENTAIRES
<b>Pension régime de base</b>	Revalorisation de +0,4 % le 1 <sup>er</sup> janvier 2021	Minimum contributif : 642,93 euros par mois (7 715,17 euros par an) au 1 <sup>er</sup> janvier 2021 Maximum pension de base : 20 568 euros par an
<b>AGIRC-ARRCO</b>	Valeur du point : 1,2714 euro au 1 <sup>er</sup> novembre 2020	
<b>IRCANTEC</b>	Valeur du point : 0,48705 euro au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	
<b>Indépendants</b>	Valeur du point : 1,208 euro	
<b>Pension militaire d'invalidité</b>	Valeur du point : 14,68 euros	
<b>Montant du minimum vieillesse</b>	En hausse de 0,4 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2021, l'Aspa (Allocation de solidarité aux personnes âgées), prestation versée aux retraités ayant de faibles ressources, est passé à 906,81 € par mois pour une personne seule et à 1 407,82 € par mois pour un couple. De son côté, le plafond de ressources annuelles à ne pas dépasser pour percevoir l'Aspa s'élève à 10 881,75 € pour une personne seule (célibataire, séparée, divorcée, veuve, à l'exception des veuves de guerre) et à 16 893,94 € pour un couple.	
<b>Allocation veuvage</b>	Lorsqu'une personne âgée de moins de 55 ans se retrouve veuf (ve) à la suite du décès de son époux (se), il est possible de bénéficier d'une allocation veuvage. Cette allocation est soumise à des conditions d'âge du bénéficiaire et de ressources. Son montant est de 622,82 euros par mois maximum en 2021 (montant en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier). Il peut être réduit selon les ressources du bénéficiaire.	Plafond de ressources au 1 <sup>er</sup> janvier 2021 : 778,53 euros (les ressources des 3 mois précédant la demande sont prises en compte (soit 2 335,58 euros pour 3 mois).
<b>Réversion</b>	Pour bénéficier de la pension de réversion dans le cadre du régime général, les revenus annuels du veuf ou de la veuve ne doivent pas excéder 2 080 fois le SMIC horaire, soit 21 320 euros en 2021, contre 21 112 euros en 2020). Si le veuf ou la veuve vit en couple, le plafond annuel de ressources du ménage ne peut dépasser 1,6 fois le plafond exigé pour une personne seule, soit 34 112 euros en 2021.	54 % de la pension du défunt
<b>Montant moyen mensuel de la pension brute en 2018 : Tous régimes confondus</b>	<b>Droits directs (y compris majoration pour enfants) :</b>  1 504 euros 1 932 euros	<b>Avec droits dérivés :</b>  1 655 euros 1 954 euros



<b>Pour les hommes</b>	1 137 euros	1 398 euros
<b>Pour les femmes</b>		

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :

[www.cerledelepargne.fr](http://www.cerledelepargne.fr)

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargnent/retraite du Cercle

**Le Cercle de l'Épargne**, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

**Le conseil scientifique du Cercle** comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Marie-Claire Carrère-Gée**, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, Philippe Georges, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont -Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insee Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez, Charles Citroën

**Contact relations presse, gestion du Mensuel :**

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

[slegouez@cerledelepargne.fr](mailto:slegouez@cerledelepargne.fr)



AG2R LA MONDIALE

